



Plan d'actions 2022-2027
DU PLAN CLIMAT AIR
ÉNERGIE TERRITORIAL
Août 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Dotation de soutien à l'investissement
local dans le cadre du contrat de ruralité**



SOMMAIRE

PARTIE 1 : Préambule

4

PARTIE 2 : Synthèse des enjeux locaux climat-air-énergie du territoire

8

PARTIE 3 : Synthèse de la stratégie climat-air-énergie du territoire

12

PARTIE 4 : Plan d'actions 2022-2027

16

- Méthodologie 16
 - Tableau récapitulatif des fiches actions 17
 - Fiches actions 18
- ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE** 21
- Action 1 : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie 22
 - Action 2 : Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat 24
 - Action 3 : Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique 26
 - Action 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés 28
 - Action 5 : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés 30
- ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE** 32
- Action 6 : Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles 34
 - Action 7 : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables 36
 - Action 8 : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire 38
 - Action 9 : Accompagner le développement de projets de méthanisation 40
 - Action 10 : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie 42
 - Action 11 : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif 44
- ORIENTATION 3 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER** 46
- Action 12 : Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection de captages d'eau potable 48
 - Action 13 : Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin 50

- Action 14 : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques 52
- Action 15 : Suivre l'évolution de productions marines locales 54
- Action 16 : Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles 56
- Action 17 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication eau-climat 58

ORIENTATION 4 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

 60

- Action 18 : Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans chaque PLUi 62
- Action 19 : Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi 64
- Action 20 : Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo 66
- Action 21 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage 68
- Action 22 : Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement 70
- Action 23 : Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés 72
- Action 24 : Expérimenter le recours au télétravail et à la visio-conférence en interne 74

ORIENTATION 5 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

 76

- Action 25 : Favoriser le déploiement de la démarche CARBON AGRI dans les exploitations d'élevage et de cultures 78
- Action 26 : Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures 80
- Action 27 : Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique 82
- Action 28 : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT) 84

ORIENTATION 6 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

 86

- Action 29 : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin 88
- Action 30 : Mobiliser les acteurs du territoire 90
- Action 31 : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique 92
- Action 32 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication climat grand public 94
- Action 33 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur 96
- Action 34 : Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur 98

PARTIE 1

Préambule





D'après l'organisation météorologique mondiale, **la température moyenne à la surface du globe** pour la décennie 2011-2020, avec 14,9°C, **a été la plus chaude jamais enregistrée.**

Les projections à l'horizon **2100** indiquent une élévation de cette **température moyenne à la surface du globe, entre +1,6 et +4,3°C**, selon les moyennes des scénarios et des modèles (IPCC/GIEC, rapport spécial intermédiaire, 2019).

Les résultats du travail mené par **le GIEC normand**, constitué d'experts régionaux, scientifiques et spécialistes, sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, **démontrent que le changement climatique est aussi une réalité en Normandie.** Depuis la seconde moitié des années 80, la température a augmenté sur toutes les stations météorologiques normandes, de l'ordre de +0,6 à +0,8°C entre la période de référence actuelle 1981-2010 et la précédente 1951-1980.

Les impacts du changement climatique seront très différents d'un pays à un autre ou encore d'une région à une autre : phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes, les inondations/submersions, sécheresses ; dangers sanitaires diverses liés aux pics de chaleur, aux allergies ou encore au transmission de maladies ; bouleversement de nombreux écosystèmes avec des conséquences sur les activités humaines.

Pour limiter les effets du changement climatique, les pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) se sont donnés pour **objectif de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à +1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques »** (Accord de Paris).

Pour ce faire, il est indispensable de s'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est ce qu'on appelle l'**atténuation**.

Cependant, compte tenu de la grande durée de vie des gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère, l'augmentation des températures d'ici à la fin du siècle est inévitable et toutes les régions du monde sont concernées. L'adaptation au changement climatique est donc nécessaire pour en limiter les conséquences sur les activités socio-économiques et sur la nature. L'**adaptation** a pour objectifs d'anticiper les impacts du changement climatique, de limiter leurs dégâts et de profiter des opportunités potentielles.

À l'échelle nationale, le code de l'énergie fixe notamment des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique. Les principaux objectifs, inscrits à l'article L100-4, sont les suivants :

- Réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des EnR à 33% au moins de cette consommation en 2030 ;
- Réduire la consommation d'énergie fossile de 40% en 2030 par rapport à 2012 ;
- Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC), feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050, avec des objectifs intermédiaires : les budgets carbone. La SNBC et ces budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Ces objectifs sont déclinés **à l'échelle de la Région Normandie**, par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), approuvé le 2 juillet 2020.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est le document cadre, à la fois stratégique et opérationnel, permettant de contribuer localement à ces objectifs.

Le diagnostic territorial du PCAET (phase 1) a fourni une première analyse des enjeux du territoire en matière de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé ou encore, d'adaptation locale aux impacts du changement climatique.

La stratégie territoriale du PCAET (phase 2) définit la feuille de route du Cotentin à l'horizon 2030-2050, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic et du contexte global.

Le plan d'actions (phase 3) est la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie. **Au travers des orientations retenues, l'agglomération du Cotentin fait le choix d'engager des actions structurantes et cohérentes, permettant de définir le cap pour atteindre les objectifs fixés.**

Consciente de ses responsabilités et de son rôle à jouer, la Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite d'une part, montrer l'exemple dans le cadre de ses compétences et d'autre part, initier une dynamique territoriale en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Elle a associé des acteurs du territoire et la société civile dans l'élaboration de ce premier plan climat. Elle désire pérenniser cette approche et développer le travail collaboratif entrepris, au-delà d'actions ponctuelles.

Consciente également de son rôle d'animateur du territoire, l'agglomération du Cotentin souhaite travailler avec les communes du territoire, dans le cadre de leurs compétences et de leurs capacités à développer des actions de proximité.

Ce projet n'est pas uniquement celui de la collectivité mais bien celui du territoire du Cotentin. Ainsi l'agglomération du Cotentin souhaite favoriser les initiatives et les engagements qui s'inscriront dans la trajectoire de transition climat – air – énergie.

PARTIE 2

Synthèse des enjeux locaux climat-air-énergie du territoire





Le territoire génère 33% des consommations énergétiques départementales et 3.4% des consommations régionales. Les bâtiments avec la production de chaleur et les déplacements sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie, avec respectivement, 55% et 33% des consommations territoriales.

Le Cotentin est un territoire producteur d'énergies décarbonées avec :

- une production nucléaire redistribuée vers le nord Cotentin, la Normandie, la Bretagne et les îles anglo-normandes ;
- une production d'énergies renouvelables estimée à 361 GWh en 2014 qui couvre 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, dont 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. A titre d'information, le territoire dispose d'un gisement théorique de production EnR de 16 600 GWh (comprenant les énergies marines renouvelables).

Paradoxalement, le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63%.

Les émissions de gaz à effet de serre, ramenées à l'habitant, représente 7.3 TeqCO₂/hab. dans le Cotentin, contre 13.2 Teq CO₂/hab. en Normandie et 8.1 Teq CO₂/hab. à l'échelle nationale. Pour tenter de stabiliser le climat, il faudrait se situer autour de 2 TeqCO₂/hab.

Sur le territoire, les secteurs les plus émetteurs de GES sont les bâtiments (27%) et les transports (22%) en lien avec les consommations énergétiques, et l'agriculture (40%). Les émissions agricoles sont à 90% des émissions non énergétiques « hors combustion », contrairement aux autres secteurs. Ils sont liés à l'élevage bovin avec le processus de fermentation entérique, aux effluents d'élevage et à la fertilisation des sols.

Le volume d'émissions de polluants atmosphériques est dans la moyenne régionale pour les particules fines, NH₃, COVNM et NO_x et dans la tranche basse pour les émissions de SO₂, en dessous des seuils de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'évolution des émissions pour la période 2005-2014 est à la baisse. Des efforts sont toutefois à fournir pour atteindre les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques à 2030. Enfin, il convient d'être vigilant quant aux impacts « air » des principaux axes routiers et des activités du port de Cherbourg.

Le Cotentin serait a priori un peu moins rapidement et intensément touché par le réchauffement climatique que le reste du territoire normand. Cependant, le changement climatique est également une réalité pour le Cotentin. A l'horizon 2100, il est projeté une augmentation de la température moyenne entre 2 et 3°C. Le nombre de jours de gel diminuerait, en corrélation avec la hausse du nombre de jours de chaleur. Une baisse du cumul de pluie annuel est également envisagée à l'horizon 2070, avec un déficit de 15% et une forte variabilité interannuelle des précipitations. Les phénomènes extrêmes seraient plus fréquents et intenses.

La situation géographique et géomorphologique du Cotentin la rend vulnérable aux aléas d'inondation et de submersion, enjeux majeurs d'ores et déjà identifiés sur certains secteurs. La ressource en eau est abondante et globalement de bonne qualité, il faudra cependant rester vigilant quant à la baisse des précipitations, à la salinisation des eaux et à la demande future en eau potable qui pourraient faire émerger des pressions et des conflits d'usages. D'autre part, les activités agricoles, halieutiques et touristiques sont ou seront directement impactées par l'évolution du climat : hausse de la température de l'air et de l'eau, baisse des précipitations, augmentation des phénomènes extrêmes, évolution des espèces, augmentation de l'attractivité touristique liée au réchauffement. Enfin, le réchauffement climatique et les pics de chaleur impacteront la population et tout particulièrement les personnes dites fragiles en termes de santé et de précarité énergétique.

1

A court terme

Réduire la vulnérabilité directe sur les milieux et activités :

- Limiter la vulnérabilité des biens et des personnes aux inondations fluviales et marines
- Renforcer la viabilité des politiques de gestion du littoral
- Sécuriser la production énergétique locale
- Préserver les zones naturelles sensibles
- Adapter les pratiques économiques (agriculture, élevage, sylviculture, conchyliculture)

2

A moyen terme - 2050

Anticiper les impacts prévisibles en initiant des investissements stratégiques :

- Pérenniser l'attractivité touristique du territoire
- Penser l'effort de délocalisation des constructions et infrastructures menacées
- Limiter l'étalement urbain sur le territoire
- Adapter les pratiques économiques (agriculture, élevage, sylviculture, conchyliculture)

3

A long terme - 2100

Anticiper les impacts prévisibles en initiant des investissements stratégiques :

- Pérenniser l'usage de la ressource en eau
- Anticiper les risques sanitaires
- Adapter les pratiques économiques (agriculture, élevage, sylviculture, conchyliculture)

Source : diagnostic de vulnérabilités au changement climatique - PCAET.

Au regard des éléments de diagnostic, les grands enjeux stratégiques du PCAET pour le Cotentin sont :

- Réduire de façon conséquente les consommations énergétiques des secteurs du bâtiment de l'habitat et du tertiaire et des transports routiers ;
- Favoriser le mix énergétique avec le développement des énergies renouvelables locales pour réduire le recours aux énergies fossiles et renforcer l'autonomie énergétique ;
- Réduire l'empreinte carbone de l'agriculture sur le territoire en liant compétitivité et environnement ;
- Travailler sur le stockage carbone ;
- Intégrer l'enjeu « qualité de l'air » dans les prises de décision ;
- Connaître les impacts locaux liés au changement climatique pour se préparer ;
- Favoriser la cohérence des initiatives et le « travailler ensemble ».



PARTIE 3

Synthèse de la stratégie climat-air-énergie du territoire

Au regard du contexte local et de l'obligation de contribuer significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, **la stratégie climat-air-énergie propose des objectifs volontaires mais réalistes.**

L'effort consenti est progressif pour permettre au territoire de s'organiser et de créer une dynamique autour de ce projet, à l'horizon 2030-2050.

Les objectifs chiffrés sont rappelés ci-dessous et présentés plus en détail dans le rapport « stratégie du plan climat air énergie territorial ».

OBJECTIFS À 2050	LE COTENTIN
Consommations énergétiques	-30%
Émissions de gaz à effet de serre	-34%
Stockage Carbone	X 1,5 (neutralité carbone 41%)
Production d'énergies renouvelables	X 7

La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entraîneront une baisse des émissions de polluants atmosphériques associés. Pour autant, le Cotentin prend en compte les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), à l'horizon 2030.

OBJECTIFS À HORIZON 2030	FRANCE
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-69%
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-13%
Particules fines (PM _{2,5})	-57%

Il est proposé de traduire les efforts à accomplir au travers de six orientations stratégiques, qui définissent le socle du plan d'actions.

Ces orientations expriment la volonté de s'intégrer pleinement au projet de territoire et de mettre en exergue la notion de «territoire vécu».

- **Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre**

Pour rechercher la sobriété et l'efficacité énergétique afin de consommer moins pour le même usage et service rendu.

- **Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies**

Pour faire du territoire un démonstrateur du mix énergétique en valorisant les gisements disponibles localement et en générant de l'activité économique.

- **Le Cotentin, un territoire vivant à adapter**

Pour anticiper les impacts du changement climatique, pour limiter leurs incidences et profiter des opportunités.

- **Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter**

Pour assurer le lien urbanisme-énergie et le maillage de l'offre de services pour penser le territoire de demain.

- **Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable**

Pour contribuer à l'évolution des systèmes de production agricole et d'élevage face aux défis alimentaires et environnementaux, gage d'un développement harmonieux et d'une qualité de vie.

- **Le Cotentin, un territoire vivant à partager**

Pour fédérer les acteurs autour de ce projet pour un territoire attractif et solidaire.

PARTIE 4

Plan d'actions 2022-2027





Le plan d'actions est la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie territoriale. Au travers des orientations retenues, l'agglomération du Cotentin fait le choix d'engager des **actions structurantes et cohérentes**, permettant de définir le cap pour atteindre les objectifs fixés.

Relevant d'une approche dynamique, **l'agglomération du Cotentin a associé des acteurs du territoire et la société civile dans l'élaboration de ce premier plan climat**. Elle souhaite pérenniser cette approche et développer le travail collaboratif entrepris, dans une logique de démarche continue et progressive. L'agglomération en est l'animateur et le coordonnateur.

1. Méthodologie

- **L'organisation du plan d'actions**

Le plan d'actions se compose de **34 fiches actions**, réparties dans les 6 orientations stratégiques, présentées ci-dessus.

Le plan climat permet de **valoriser 8 actions existantes** qui répondent pleinement aux enjeux énergie-climat, de **renforcer 8 actions**, en allant au-delà de ce qui était prévu initialement, et de **mettre en œuvre 18 actions nouvelles**.

Chaque fiche action précise :

- L'orientation stratégique et l'ambition concernées ;
- Le numéro et l'intitulé de l'action ;
- Les principaux impacts de l'action ;
- Le contexte ;
- Le descriptif de l'action avec les références aux règles et objectifs du SRADDET ;
- La gouvernance de l'action ;
- Les étapes et le calendrier (prévisionnel) de mise en œuvre ;
- Le plan de financement (prévisionnel) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultat.

Les principaux impacts de l'action sont mentionnés en haut de chaque fiche et concernent : l'énergie pour la sobriété et l'efficacité énergétique, les GES pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les EnR pour le développement des énergies renouvelables, l'air pour la qualité de l'air et la réduction des émissions de polluants atmosphériques, l'atténuation pour la lutte contre le changement climatique et enfin, l'adaptation pour la réduction de la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique.

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

- **La mise en œuvre et le suivi**

L'état d'avancement des actions, comprenant les indicateurs de suivi, sera renseigné dans un **tableau de bord**.

D'autre part, **les instances «plan climat»**, mise en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET, comité de pilotage et comité partenarial, seront maintenues pour rendre compte de l'état d'avancement du plan d'actions et enrichir les réflexions. A minima, chacune d'entre-elles se réunira une fois par an. Elles pourront également être élargies à d'autres élus et partenaires techniques, en tant que de besoin.

Une **évaluation à mi-parcours**, à 3 ans, sera réalisée pour considérer l'état d'avancement, réorienter certaines actions ou encore, proposer de nouvelles actions. En effet, ce premier plan d'actions s'enrichira de nouvelles initiatives portées par les acteurs du territoire.

Le plan climat air énergie territorial pourra également être amendé en cas de changements structurels importants liés au contexte mondial, national voire local.

- **L'évaluation environnementale stratégique**

Le PCAET a fait l'objet **d'une évaluation environnementale stratégique** (EES). Cette évaluation rend compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement, du plan climat. Elle permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire.

La finalité du PCAET étant de lutter contre le changement climatique, les actions présentent principalement des incidences positives ou neutres sur l'environnement. Des points de vigilance ont toutefois été mis en évidence, en particulier les projets de production d'énergie renouvelable nécessitent généralement des études spécifiques pour garantir leur faible impact environnemental. Des mesures pour « éviter, réduire, compenser » seront étudiées au cas par cas lors de l'émergence des projets.



2. Tableau récapitulatif des fiches actions

ORIENTATION 1 – LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE		
Ambitions	Actions	N°
Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité	Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage public en faveur des économies d'énergie	1
Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique	Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat	2
Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire	Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique	3
Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets	Réduire la production de déchets ménagers et assimilés	4
	Augmenter la valorisation des déchets	5

ORIENTATION 2 – LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIES

Ambitions	Actions	N°
Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité	Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles	6
Concourir à l'émergence de nouvelles filières économiques de productions d'énergie	Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables	7
	Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire	8
Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables	Accompagner le développement de projets de méthanisation	9
	Accompagner le développement et la structuration de la filière bois énergie	10
	Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif	11

ORIENTATION 3 – LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambitions	Actions	N°
Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux	Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection des captages d'eau potable	12
	Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin	13
Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique	Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques	14
	Suivre l'évolution de productions marines locales	15
Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion	Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles	16
Développer la culture du risque via une communication spécifique sur les aléas inondations/submersions	Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication eau-climat	17

ORIENTATION 4 – LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER		
Ambitions	Actions	N°
Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme	Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans chaque PLUi	18
	Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi	19
Favoriser un développement urbain limitant les besoins en déplacements individuels motorisés	Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo	20
Recourir aux mobilités actives et collectives	Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage	21
	Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement	22
	Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés	23
Utiliser le numérique et des technologies de l'information et de la communication pour accroître la qualité et la performance des services	Expérimenter le recours au télétravail et à la visio-conférence en interne	24

ORIENTATION 5 – LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE		
Ambitions	Actions	N°
Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement	Favoriser le déploiement de la démarche CARBON AGRi dans les exploitations d'élevage et de cultures	25
	Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures	26
Évaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »	Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique	27
Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricoles et halieutiques	Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)	28

ORIENTATION 6 – LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER		
Ambitions	Actions	N°
Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité	Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération	29
Mobiliser les acteurs du territoire	Déployer une collaboration multi-acteurs pour concourir collectivement aux objectifs	30
Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique	Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique	31
	Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication climat grand public	32
Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux	Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur	33
	Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur	34



3. Fiches actions

ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

Ambition 1.1 : Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité

- Action 1 : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie

Ambition 1.2 : Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique

- Action 2 : Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat

Ambition 1.3 : Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire

- Action 3 : Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique

Ambition 1.4 : Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets

- Action 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés
- Action 5 : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés

ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

Ambition 1.1 : Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité

- **Action 1 : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'agglomération du Cotentin souhaite déployer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie (MDE) de son patrimoine bâti et d'éclairage extérieur, pour contrôler ses coûts de fonctionnement et concourir aux objectifs d'économies d'énergie du PCAET.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire, en particulier avec le « décret Tertiaire » qui impose des obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (> 1000m²) prévoyant une réduction du niveau d'énergie finale de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une consommation de référence de 2010.

Description de l'action :*Pour le patrimoine bâti :*

La mise en place d'une politique MDE doit être imbriquée dans une stratégie globale immobilière via un schéma directeur immobilier (SDI), pour une bonne connaissance du parc immobilier de la collectivité.

En complément, la collectivité souhaite utiliser un outil de pilotage type logiciel de management de l'énergie, pour obtenir une comptabilité énergétique fine.

Les données récoltées par le SDI et le logiciel de management de l'énergie permettront d'élaborer un plan pluriannuel de l'énergie (PPE) du Cotentin.

La déclinaison opérationnelle de la politique MDE passera par la réalisation d'audits énergétiques et la mise en œuvre de contrats de performance énergétiques (CPE) sur les rénovations globales retenues suite aux audits.

Pour le patrimoine d'éclairage extérieur :

Comme pour le bâti, la connaissance du parc d'éclairage constitue le préalable indispensable à toute action d'amélioration ou de planification. Ainsi, l'agglomération du Cotentin souhaite réaliser un diagnostic technique sur 2021/2022 pour définir un plan pluriannuel d'investissement, dans un souci de maîtrise de l'énergie et de limitation des impacts environnementaux.

Cette stratégie patrimoniale permettra donc d'assurer l'entretien/maintenance courant(e), le gros entretien renouvellement des bâtiments/des lampes et le déploiement de travaux de performance énergétique.

Lien SRADET :

Objectif : 51

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction ingénierie et bâtiments

Directions associées : Directions concernées par des travaux de rénovation

Partenaires logistiques et/ou financiers : /

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION	
Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
<i>Pour le patrimoine bâti :</i>	
Consolider les objectifs de la stratégie patrimoniale au regard des enjeux identifiés	Courant 2021
Tendre vers une connaissance fine du patrimoine avec la mise en œuvre du SDI et du logiciel de management de l'énergie	2022-2023
Définir le plan pluriannuel de l'énergie et le plan d'actions «décret Tertiaire»	
Impliquer et sensibiliser les parties prenantes	
<i>Pour le patrimoine d'éclairage extérieur :</i>	
Tendre vers une connaissance fine du parc	2021-2022
Définir le plan pluriannuel d'investissement	2022
Réaliser les travaux de rénovation et effectuer un suivi des consommations	A partir de 2022
Modifier et optimiser la gestion du parc en continu	
Mettre en œuvre les nouveaux projets d'éclairage dans une logique d'éclairer au plus juste	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE
Coût global de l'action : à préciser ultérieurement
Contribution de l'agglomération du Cotentin : <i>Pour le patrimoine bâti :</i> Action portée dans le cadre du budget DIB, les économies réalisées serviront à financer de nouvelles actions de performance énergétique. <i>Pour le patrimoine d'éclairage extérieur :</i> Travaux inscrits aux budgets des différentes directions concernées.
Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION
Indicateur(s) de suivi : Nombre d'audits énergétiques réalisés/an Nombre de rénovations énergétiques engagées/an Nombre de points lumineux rénovés/an
Indicateur(s) de résultat : Gains énergétiques réalisés TeqCO2 économisées

ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

Ambition 1.2: Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique

- **Action 2: Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le plan national de rénovation énergétique des bâtiments, publié en 2018, vise la rénovation de 7 à 8 millions de logements d'ici 2025 et l'éradication des passoires thermiques.

L'État a notamment mis en place sur l'ensemble du territoire national le réseau « FAIRE » pour lutter contre le manque de lisibilité, la complexité technique et la dispersion des modes de financements qui nuisent à la généralisation des travaux de rénovation énergétique.

Dans le Cotentin, plus de 50% des logements sont construits avant 1970. Ces logements représentent 39% des consommations d'énergie et génèrent 16% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Sous l'impulsion de l'État et de la région Normandie qui proposent un cadre cohérent et lisible, l'agglomération du Cotentin va déployer un service public de la performance énergétique de l'Habitat.

Description de l'action :

Depuis janvier 2021, l'agglomération soutient la mise en œuvre d'un espace conseil FAIRE régional (ECFR) pour tendre vers une homogénéisation du service offert aux habitants sur le territoire, Cherbourg-en-Cotentin disposant d'une plate-forme de la rénovation énergétique « Pass Renov'énergie ».

A partir de 2022, le Cotentin souhaite porter un service de proximité accessible, de qualité et incitatif en matière de rénovation énergétique des logements individuels et collectifs, dans l'esprit d'un guichet unique et répondant aux attentes d'un espace conseil FAIRE (ECF).

Plusieurs acteurs interviennent sur le territoire au travers de différents dispositifs : OPAH, PIG, Planète Manche Rénovation, Espace FAIRE, etc.

Il convient d'assurer le rapprochement des différentes structures concernées et de valoriser les expériences pour créer un service public de la rénovation énergétique adapté au territoire et facilitant le parcours de rénovation.

Lien SRADDET :

Règles : 31 et 32

Objectifs : 41, 51 et 69

Objectifs poursuivis :

Favoriser la dynamique de rénovation pour tendre vers 980 logements rénovés/an à l'horizon 2030 (soit un taux de rénovation de 1,25%), puis 1567 logements/an sur la période 2030-2050 (soit un taux de rénovation de 2%), avec l'atteinte du niveau BBC pour 65 % des rénovations.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction habitat, logement et gens du voyage

Direction(s) associée(s) : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et/ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, Réseau FAIRE (La SCIC Les 7 vents, CDHAT), Conseil départemental de la Manche, CAUE de la Manche, Fédérations des professionnels du bâtiment, bailleurs sociaux. A compléter ultérieurement.

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Mettre en œuvre un espace conseil FAIRE régional (ECFR) dans le cadre du programme SARE	2021
Identifier l'ensemble des initiatives locales existantes	
Définir le champ d'intervention et l'organisation du service public de la rénovation énergétique en associant les parties prenantes et répondant aux attentes d'un ECF	
Expérimenter ce service sur la période 2022/2023 et constituer un comité de pilotage	2022/2023
En parallèle renforcer la dynamique territoriale avec des actions de communication pour les habitants, acteurs publics locaux et professionnels de la rénovation	
Dresser un 1 ^{er} bilan du service et étudier les suites à donner	Fin 2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 312 500 €/an sur 2022-2023 (prévisionnel sur la base 2021 pour 179 847 hab.)

Objectifs en actes métiers : 962 A1, 405 A2, 264 A4/A4bis + 4 co-propriétés

Enveloppe communication habitants intégrée

+ animation interne (1 ETP dédié)

Contribution de l'agglomération du Cotentin : 102 500 €/an + animation interne (1 ETP dédié)

Contribution respective des partenaires financiers : CEE (ETAT) = 156 500 €/an; Région Normandie (FEDER) = 54 000 €/an

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'actes métiers réalisés

Type de demandes

Type de projets accompagnés en A4/A4bis

Information(s)/animations réalisée(s) auprès des habitants

Information(s)/animations réalisée(s) auprès des professionnels du bâtiment et des acteurs publics locaux

Indicateur(s) de résultat :

Nombre et type de rénovations énergétiques identifiées

Gain énergétique total évalué

TeqCO2 économisées

ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

Ambition 1.3: Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire

- **Action 3: Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le secteur tertiaire représente 16% des consommations d'énergie et 11% des émissions de GES du territoire. Le secteur de l'industrie compte pour 8% des consommations d'énergie et 16% des émissions de GES (diagnostic PCAET).

La prise en compte de la maîtrise de l'énergie est un facteur de compétitivité et de durabilité pour les entreprises, face à la hausse du prix des énergies.

Description de l'action :

L'objectif est de mettre en place une animation du tissu économique pour favoriser la mise en mouvement des acteurs économiques sur les questions d'énergie et d'étudier le rôle d'appui de l'agglomération du Cotentin.

L'agglomération pourra mettre à profit ses démarches internes en matière de maîtrise de l'énergie dont la mise en œuvre de la norme ISO 50001 sur la STEP de Tourlaville, pour aller à la rencontre des acteurs économiques sous le prisme compétitivité et transition énergétique.

Lien SRADET :

Objectifs 51 et 69

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable ; et Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur recherche et innovation

Direction(s) associé(s) : Direction cycle de l'eau

Partenaires logistiques et/ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, AD Normandie, CCI Normandie

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action :	Échéancier
Identifier l'ensemble des soutiens existants à destination des acteurs économiques	2021
Identifier des initiatives locales en matière de : MDE, production d'énergie renouvelable, mobilité, économie circulaire, changement de comportements, etc.	2022
Organiser un temps d'échanges avec retours d'expérience dans le cadre d'une rencontre du Club économique du Cotentin	2022
Proposer une veille sur les appels à projets et aides à destination des entreprises pour enclencher des études/projets	2022-2023
Faciliter les démarches de transition des entreprises avec la mise en place d'un réseau d'acteurs	2022-2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 10 000 € pour actions d'information/sensibilisation sur 2022-2023

Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 10 000 € pour actions d'information/sensibilisation sur 2022-2023

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'entreprises sensibilisées
Type d'informations/animations réalisées
Nombre d'entreprises accompagnées

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de projets identifiés
kWh économisés et Teq CO2 évitées

ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

Ambition 1.4 : Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets

- **Action 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La collecte, le traitement et l'élimination des déchets représentent des coûts et des nuisances pour les habitants et induisent des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Toutefois, leur valorisation et leur réutilisation peuvent aussi être porteuses d'opportunités pour les territoires (emplois, ressources, et sources d'énergie).

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin affirme sa volonté de réduire la production de déchets avec la mise en place d'une politique de prévention des déchets et de gestion du tri

Une baisse de plus de 27% des ordures ménagères résiduelles (OMr) et une baisse de près de 10% des emballages ménagers recyclables (EMr) sont constatées entre 2010 et 2019. En revanche, les tonnages de déchetterie sont en augmentation, liés à la sensibilisation des usagers qui porte ses fruits, mais également, à l'explosion des apports de branchages et à la lutte contre les dépôts sauvages (source : Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, année 2019).

L'agglomération entend poursuivre ses efforts pour réduire significativement la production de déchets en s'appuyant sur plusieurs leviers d'actions et en finalisant l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Lien SRADDET :

Règle : 28

Objectifs : 54, 55, 72 et 73

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction déchets ménagers et assimilés

Direction(s) associée(s) : /

Partenaires logistiques et/ou financiers : Ademe Normandie, CITEO, les Eco-organismes, SPL Normantri, Emmaüs, Fil et Terre, Cœur et Cancer

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Poursuivre le développement du compostage individuel et collectif pour favoriser le tri à la source des biodéchets	En continu
Renforcer la pratique du broyage et de paillage des végétaux avec le déploiement du service de broyage à domicile	A partir de 2021
Poursuivre l'accompagnement des établissements volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	En continu
Favoriser l'économie du partage et du réemploi	En continu
Mener des études sur d'autres marges de réduction (exemple : les productions et apports de déchets des professionnels)	A partir de 2022
Poursuivre les campagnes de communication et de sensibilisation	En continu
Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le PLPDMA affirmant un choix stratégique clair vers la réduction des déchets, des gaspillages et l'économie des ressources	2021-2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : /
Contribution de l'agglomération du Cotentin : actions portées dans le cadre du budget « déchets »
Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Adoption du PLPDMA</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Nombre de composteurs distribués/an Nombre de composteurs collectifs installés/an Nombre d'interventions de broyage/saison et impacts constatés sur les apports en déchetteries Nombre d'établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire/an Nombre de vidage des caissons de réemploi/an (pas de pesées possibles) Nombre et types d'informations réalisées/an (animations et communications) Nombre de personnes sensibilisées/an</p>

ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

Ambition 1.4 : Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets

- Action 5 : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La collecte, le traitement et l'élimination des déchets représentent des coûts et des nuisances pour les habitants et induisent des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Toutefois, leur valorisation et leur réutilisation peuvent aussi être porteuses d'opportunités pour les territoires (emplois, ressources, et sources d'énergie).

Description de l'action :

Le tonnage global de DMA traité est de 143 859 soit 800 kg/an/hab, en 2019.
Le taux de valorisation des déchets de l'agglomération du Cotentin est de 46% tous déchets compris, en 2019. Les ordures ménagères résiduelles (OMr) traitées à l'usine de méthanisation du Point Fort permettent de produire 715 573 kWh d'électricité, 418 tonnes de compost et 106 tonnes d'acier. Les OMr enfouis à l'ISDND du Ham permettent de produire 9 558 000 kWh d'électricité. Et enfin, 79% des emballages ménagers recyclables (EMr) sont valorisés.

Les refus de tri 2019 représentent 21% des EMr collectés soit 10.65 kg/an/hab (source : Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, année 2019).

L'agglomération entend poursuivre ses efforts pour augmenter significativement la valorisation des déchets en s'appuyant sur plusieurs leviers d'actions et en finalisant l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Lien SRADDET :

Règles : 28, 29 et 30.

Objectifs : 54, 55, 56, 57 et 74

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction déchets ménagers et assimilés

Direction(s) associée(s) : /

Partenaires logistiques et/ou financiers : Ademe Normandie, CITEO, les Eco-organismes, SPL Normantri, Emmaüs, Fil et Terre, Cœur et Cancer

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Poursuivre le travail d'amélioration du tri et de baisse des refus de tri	En continu
Initier la refonte du schéma de collecte pour intégrer l'extension des consignes de tri dès le 1 ^{er} janvier 2023	2022
Lancer un plan de communication et de sensibilisation pour l'amélioration du tri	A partir de 2022
Étudier le développement de nouvelles filières de valorisation	2023
Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le PLPDMA	2021-2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : /

Contribution de l'agglomération du Cotentin : actions portées dans le cadre du budget « déchets »

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre et types d'informations réalisées/an (animations et communications)

Nombre de personnes sensibilisées/an

Indicateur(s) de résultat :

% EMr valorisés/an

% OMR valorisés/an

Productions d'énergie en kWh/an issues de la valorisation des déchets

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE**Ambition 2.1 : Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité**

- Action 6 : Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles

Ambition 2.2 : Concourir à l'émergence de nouvelles filières de productions d'énergie

- Action 7 : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables
- Action 8 : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

- Action 9 : Accompagner le développement de projets de méthanisation
- Action 10 : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie
- Action 11 : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

Ambition 2.1 : Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité

- **Action 6 : Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre.
Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (dépendance à 46% pour le secteur tertiaire et à 55% pour l'industrie).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourager la diversité des projets.

Pour se faire, elle doit montrer l'exemple, notamment auprès des communes et développer des projets d'énergie renouvelable sur les bâtiments et les espaces publics, en s'appuyant sur la mise en œuvre de la stratégie globale de maîtrise de l'énergie.

Description de l'action :

L'agglomération possède peu d'installations d'équipements de production de chaleur et d'électricité utilisant des énergies renouvelables.
Avec l'objectif territorial de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite renforcer le recours aux énergies renouvelables sur son patrimoine, comme en témoigne le futur centre aquatique sur Valognes, équipé d'une chaufferie bois-gaz.

Lien SRADDET :

Règles : 37, 38 et 39
Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Directions ingénierie et bâtiments ; et développement économique, emploi, enseignement supérieur et recherche

Direction(s) associée(s) : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et/ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, Cherbourg-en-Cotentin, Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Améliorer la connaissance du patrimoine bâti : Identifier les bâtiments énergivores nécessitant des travaux et réfléchir à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables	2021/2022
Améliorer la connaissance sur les espaces publics comme les ZAE : Identifier les potentialités au regard des besoins énergétiques et du foncier non valorisable	
Étudier la faisabilité technico-économique de projets EnR sur des sites identifiés et construire une stratégie financière	A partir de 2022
Réfléchir systématiquement aux énergies renouvelables sur les nouveaux bâtiments de l'agglomération	A partir de 2022

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : enveloppe de 20 000 €/an pour études technico-économiques
Contribution de l'agglomération du Cotentin : enveloppe de 20 000 €/an pour études technico-économiques
Contribution respective des partenaires financiers : à définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi : Nombre de bâtiments énergivores identifiés Nombre de ZAE identifiées Nombre d'études EnR réalisées
Indicateur(s) de résultat : Nombre d'installations EnR Productions et puissances installées Teq CO2 évitées (par substitution)

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

Ambition 2.2: Concourir à l'émergence de nouvelles filières de productions d'énergie

- **Action 7 : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (dépendance à 46% pour le secteur tertiaire et à 55% pour l'industrie).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourager la diversité des projets.

Le territoire s'est par ailleurs fortement engagé depuis plusieurs années en faveur de l'éolien offshore, afin d'encourager le déploiement d'une véritable filière EMR.

La géographie et la morphologie du Cotentin lui permettent de disposer à la pointe nord-ouest du Raz Blanchard, un des courants de marée les plus puissants d'Europe.

Concernant l'hydrolien, les concessions attribuées en 2014 par l'État ont été reprises et font l'objet de nouveaux développements. Il s'agit d'une part, du projet CMN/Hydroquest avec une ferme pilote de 7 hydroliennes (17,5MW) et d'autre part, de Normandie Hydroliennes avec 4 machines (12MW). Les deux projets prévoient un raccordement en 2025.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite accompagner et faciliter le développement des énergies marines renouvelables sur le territoire.

100 M€ d'investissements ont d'ores et déjà été injectés pour l'aménagement du port via Ports de Normandie, regroupant la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche et plusieurs EPCI dont l'agglomération du Cotentin. Autre exemple, le soutien à l'installation de l'usine de pâles d'éoliennes LM Wind – General Electric.

Lien SRADDET :

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur recherche et innovation

Direction(s) associée(s) : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et/ou financiers : EDF, Enedis, Ports de Normandie, LM Wind – General Electric, Région Normandie, Conseil départemental de la Manche, investisseurs, Normandie Hydrolienne, Alderney Electricity Limited (AEL), CMN

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Participer au débat public et suivre la mise en place du 4ème parc éolien (enjeu du raccordement)	2020-2028
Suivre la mise en place des projets hydroliens	En continu
Étudier le positionnement pour le développement d'une filière H ² en lien avec le potentiel de déploiement des EMR	2021
Porter un point de vigilance sur ces développements devant se faire en cohérence avec les activités préexistantes : pêche, aquaculture, ainsi qu'à terre sur les zones de raccordement au réseau.	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : à préciser ultérieurement
Contribution de l'agglomération du Cotentin : à préciser ultérieurement + animation interne
Contribution respective des partenaires financiers : à préciser ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Installation des hydroliennes</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Productions et puissances installées Teg CO₂ évitées (par substitution)</p>

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

Ambition 2.2: Concourir à l'émergence de nouvelles filières de productions d'énergie

- **Action 8 : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'hydrogène est un gaz dont les propriétés chimiques offrent un intérêt énergétique majeur. Il est considéré comme un « vecteur énergétique » car il offre la possibilité, après avoir été produit, d'être stocké, transporté et utilisé. L'hydrogène peut être valorisé dans de nombreux usages tels que la mobilité. Les véhicules utilisant de l'hydrogène ne rejettent que de l'eau dans l'atmosphère ce qui permet d'éliminer les émissions de particules, de soufre et d'oxyde d'azote.

L'agglomération du Cotentin, dans le cadre du projet régional Eashymob de déploiement de stations-services à hydrogène, a installé une station-service grand public sur la zone des Mielles d'une capacité de 20kg/jour, fin 2020. La commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération du Cotentin ont acquis chacun 5 véhicules à hydrogène de type Kangoo ZE.

L'agglomération du Cotentin participe également aux travaux de la Région Normandie, sur le déploiement d'une feuille de route H². En tant que membre de l'autorité portuaire port de Normandie (PDN), l'agglomération suit par ailleurs des projets d'implantation d'énergéticiens sur le domaine public portuaire. Enfin, les plans de relance européens et français ont mis en avant le soutien à la filière H². L'agglomération a ainsi été destinataire de plusieurs appels à projets, mais aussi de plusieurs initiatives, départementales et régionales, visant en particulier à intensifier le déploiement de la mobilité H², pour des véhicules lourds ou des bateaux de pêche.

Description de l'action :

Au-delà de ces premiers investissements, l'agglomération du Cotentin souhaite avoir une vision prospective et définir une stratégie hydrogène. Elle sera accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur la question du développement des usages de l'hydrogène.

Cette stratégie permettra d'identifier les perspectives de déploiement d'usages existants tels que la mobilité (en lien avec la fiche n°22), ou encore le stockage de l'énergie.

Il s'agira aussi de préciser le gisement valorisable des grands projets énergétiques d'énergies marines renouvelables (en lien avec la fiche action n°7).

Lien SRADDET :

Objectifs : 23 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche et innovation - Direction environnement, énergie et développement durable

Direction(s) associée(s) : /

Partenaires logistiques et/ou financiers : Région Normandie ; Conseil départemental de la Manche ; Normandie Energies, commune de Cherbourg-en-Cotentin

3. ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE L'ACTION

	Échéancier
Réaliser un état des lieux des projets H ² du territoire	2021
Effectuer un diagnostic du territoire afin de préciser ses capacités au regard des usages de l'H ²	
Élaborer la stratégie territoriale pour le déploiement des usages de l'hydrogène, en intégrant un focus sur le développement de la filière industrielle liée aux énergies marines	2021-2022
Construire un plan d'actions pour le Cotentin	
Animer une démarche concertée avec les différents acteurs et les instances participatives pour la définition de la stratégie et du plan d'action	En continu
Calculer les impacts potentiels du développement des usages de l'hydrogène en matière de consommations d'énergie fossiles, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 45 800 € pour l'étude stratégique
Contribution de l'agglomération du Cotentin : 45 800 € (inscrit au budget 2021 de la Direction économie)
Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Stratégie territoriale H² Avancement du programme d'actions Évolution des usages de l'hydrogène</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Évolution de la production d'hydrogène sur le territoire Évolution des usages de l'hydrogène Teq CO₂ évitées</p>

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

- **Action 9 : Accompagner le développement de projets de méthanisation**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (dépendance à 46% pour le secteur tertiaire et à 55% pour l'industrie).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourager la diversité des projets.

Le plan méthanisation Normandie, initié en 2018, fédère les acteurs normands de la méthanisation pour faciliter le développement de la méthanisation. En janvier 2021, 125 unités de méthanisation sont en fonctionnement en Normandie dont 13 dans le Cotentin.

L'agglomération du Cotentin producteur de méthane et d'énergie thermique avec les deux stations d'épurations : les Mielles à Tourlaville et les Rivières à Querqueville. En 2019, l'agglomération du Cotentin a lancé une étude sur le développement de la méthanisation sur le territoire.

Description de l'action :

L'agglomération souhaite concourir au développement de la filière méthanisation avec un double enjeu, la réduction/valorisation des déchets et la mutation des mobilités. Deux projets collectifs ont été identifiés en 2021, pour lesquels les suites à donner sont à l'étude.

La question de la motorisation des véhicules est traitée spécifiquement dans la fiche action n°22 : « Convertir les véhicules de services de la collectivité et des transports publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement ».

L'agglomération sera particulièrement vigilante sur les impacts potentiels des projets de méthanisation en matière de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre. Les polluants concernés à chaque étape du processus sont connus et des recommandations techniques peuvent être proposées pour diminuer les émissions. Sur le plan des gaz à effet de serre, les émissions non maîtrisées de méthane au niveau du digesteur et les émissions de protoxyde d'azote lors de la phase de valorisation du digestat nécessitent une vigilance et un approfondissement des connaissances.

Lien SRADDET :

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction Environnement, Energie et Développement Durable

Directions associées : Direction déchets ménagers et assimilés, Direction transports et mobilités, Direction cycle de l'eau

Partenaires logistiques et/ou financiers : Ademe Normandie, Région Normandie, GRDF, Chambres d'agriculture Normandie, Chambre d'agriculture de la Manche

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Mettre en œuvre les conclusions de l'étude méthanisation	2021-2022
Accompagner les projets de méthanisation	En continu
Définir la politique de l'agglomération en matière de motorisation de ses véhicules en lien avec la fiche action n° 22 « Convertir les véhicules de service de la collectivité et des transports publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement »	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : étude territoriale sur la méthanisation réalisée en 2020/2021 : 94 943,00 €
Contribution de l'agglomération du Cotentin : 51 155 €
Contribution respective des partenaires financiers : Région Normandie : 10 947 € Ademe Normandie : 32 841 €

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Conclusion de l'étude territoriale Évolution du nombre d'unités de méthanisation Nombre d'unités de méthanisation en injection</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Évolution de la production de biogaz (en GWh) Évolution des émissions d'ammoniac (NH3), de protoxyde d'azote (N2O) et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)</p>

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

• Action 10 : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois (dont 70% de bois bûches) et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (chiffres issus du diagnostic PCAET).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourager la diversité des projets.

Le bois dont celui issu de l'entretien des haies bocagères, est relativement peu valorisé dans des chaufferies collectives/industrielles, sur le territoire (13% de la production d'énergies renouvelables).

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite participer au développement de la filière bois-énergie locale, en lien avec sa stratégie bocagère. Dans ce cadre, le futur centre aquatique communautaire sur Valognes sera équipé d'une chaufferie bois-gaz afin de contribuer à l'émergence de projets bois structurants pour la filière.

Le développement de cette filière locale requière d'une part, davantage d'installations de chaufferies bois collectives/industrielles sur le territoire et d'autre part, une gestion durable des haies qui garantit leur pérennité et une adéquation entre la ressource et les besoins.

L'agglomération sera particulièrement vigilante sur la mise en place des meilleures techniques disponibles permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Les installations collectives/industrielles sont d'ores et déjà peu émettrices de polluants grâce à des conditions de combustion plus favorables, et la mise en place de traitements secondaires. Selon leurs puissances, elles sont par ailleurs soumises à des valeurs limites d'émissions réglementaires (ICPE 2910).

Lien SRADDET :

Règles : 37, 38 et 39
Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Direction(s) associée(s) : Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et/ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, Chambre d'agriculture de la Manche, Haieco Bois, FD CUMA 50, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, SDEM 50

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Actualiser l'état des lieux des chaufferies bois-énergie collectives/industrielles du territoire	2022
Recenser les atouts et inconvénients des installations existantes	
Recenser les chaufferies fioul/gaz en fin de vie sur le patrimoine bâti de la collectivité et étudier la pertinence d'une chaufferie ou d'un réseau de chaleur au bois, dans le cadre de sa stratégie globale de maîtrise de l'énergie	2021/2022
Faire connaître auprès des communes la démarche d'accompagnement du SDEM 50 pour favoriser l'émergence de projets bois	A partir de 2022
Organiser une à deux animations bois par an, en lien avec les projets (visite chaufferie bois/démonstration chantier de déchiquetage) et mettre en réseau les élus et les agriculteurs-producteurs de bois déchiqueté	
Favoriser la réalisation de plans de gestion durable des haies en montrant l'exemple et en soutenant les initiatives telles que le Label HAIE	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 500 €/an (participation au coût d'un chantier de déchiquetage)
Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 500 €/an
Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Nombre de projet(s) bois identifié(s) sur le territoire Nombre et type d'information(s) réalisée(s)</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Nombre de chaufferies bois et/ou réseaux de chaleur installés Productions et puissances installées MAP consommés (m3 apparent de plaquettes) Teq CO2 évitées (par substitution) Évolution des émissions de particules fines</p>

ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

- **Action 11 : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (chiffres issus du diagnostic PCAET).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourager la diversité des projets.

Un projet d'énergie renouvelable participatif (ou citoyen) selon la définition de l'Ademe est un « projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités ». Il existe d'ores et déjà un panel de projets participatifs.

En France, 120 projets citoyens d'énergies renouvelables sont en fonctionnement (production d'électricité de 259,8 GWh/an et une production de chaleur de 27,8 GWh/an) et 74 autres projets sont en développement. En Normandie, on compte une installation solaire photovoltaïque en fonctionnement depuis 2012 et 2 projets en développement (source : Observatoire national des projets d'Énergie Partagée).

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite expérimenter un projet EnR participatif/citoyen et être partie prenante, au côté d'autres acteurs locaux.

La réalisation d'un tel projet a de nombreuses plus-values, dont notamment, de permettre une meilleure acceptation du projet souvent sujet à opposition, une mobilisation de financements, des retombées économiques locales et une dynamique sociale.

Son développement nécessite un temps plus ou moins long selon les filières, quelques mois pour du petit photovoltaïque à plusieurs années (3 à 10 ans pour des projets plus complexes et de plus grande ampleur (méthanisation, éolien...)).

Lien SRADDET :

Règles : 37, 38 et 39

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Porteur de projet public ou privé

Directions concernées : Direction environnement, énergie et développement durable ; Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur et recherche ; Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et/ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, La SCIC Les 7 Vents (réfèrent Manche pour appui technique)

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier les différents types de projet participatif et connaître la réglementation en vigueur	2022
Identifier un/des projet(s) potentiel(s) sur le territoire et/ou étudier la possibilité de lancer un appel à projet	2022
Étudier un projet et le rôle de la collectivité en collaboration avec les parties prenantes, avec la constitution d'un groupe « pilote »	A partir de 2022
Mettre en œuvre le projet participatif selon le montage choisi	
Communiquer sur ce projet pour faire connaître la démarche et créer une dynamique locale autour de projets collectifs (EnR, ESS, circuits alimentaires de proximité, etc.)	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : à définir ultérieurement
Contribution de l'agglomération du Cotentin : à définir ultérieurement
Contribution respective des partenaires financiers : à définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Nombre de projet(s) EnR identifié(s) ou sollicité sur le territoire Nombre et type d'information(s) réalisée(s)</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Nombre de projet(s) EnR participatif(s) réalisé(s) et/ou en cours Productions et puissances installées Teq CO2 évitées (par substitution)</p>

ORIENTATION 3 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.1 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

- Action 12 : Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection de captages d'eau potable
- Action 13 : Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin

Ambition 3.2 : Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique

- Action 14 : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques
- Action 15 : Suivre l'évolution de productions marines locales

Ambition 3.3 : Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion

- Action 16 : Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles

Ambition 3.4 : Développer la culture du risque via une communication spécifique sur les aléas inondations/submersions

- Action 17 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication eau-climat

ORIENTATION 3 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.1 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

- **Action 12 : Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection des captages d'eau potable**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les zones humides assurent de multiples fonctions. Elles jouent notamment un rôle tampon hydraulique, par régulation des écoulements et contribuent à la qualité des eaux. Elles rendent ainsi de nombreux services d'intérêt général à la collectivité (protection contre les crues, soutien en période d'étiage, qualité de l'eau, stockage carbone...).

En qualité de réservoir de biodiversité, elles sont une composante essentielle de la trame bleue.

Description de l'action :

Cette action est inscrite dans le contrat eau-climat pour la période 2020-2022 traduits dans les deux enjeux suivants :

- Enjeu 5 « Zones Humides », Action 20.2.
- Enjeu 2 : « Alimentation en Eau Potable », Action 30.3

Avec l'appui de la CATER et du Forum des Marais Atlantiques, un inventaire précis des zones humides sera réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie sur le bassin versant de la Divette. Ce travail aboutira à la rédaction d'un programme de restauration.

Puis, un inventaire précis des zones humides et des mares situées sur les périmètres de captage d'eau potable sera également réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie.

Pour ces deux actions, l'objectif est de préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des zones humides pour réduire le risque d'inondation (sur le bassin versant de la Divette notamment) et préserver durablement la ressource en eau.

Lien SRADDET :

Objectifs : 10, 47, 48 et 64

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction cycle de l'eau

Direction(s) associée(s) : /

Partenaires logistiques et/ou financiers : CEN-Normandie, AESN

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un diagnostic des zones humides sur le bassin versant de la Divette	2021-2022
Définir un programme de restauration	2022
Réaliser un diagnostic des zones humides dans les périmètres de captage d'eau potable	2022
Définir un programme de restauration complémentaire	2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 162 080 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin : 32 416 €

Contribution respective des partenaires financiers : AESN : 129 664 €

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Surface de zones humides inventoriées

État écologique des ZH inventoriées

Indicateur(s) de résultat :

Surface et évolution des zones humides restaurées

ORIENTATION 3 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.1 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

- Action 13: Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le Cotentin est un territoire bocager. Le maillage bocager joue un rôle important pour la préservation des écosystèmes. En effet, la haie permet de :

- préserver la biodiversité : refuge pour la faune : auxiliaires des cultures, insectes pollinisateurs..., (ré)-installation d'essence locale,
- conserver les sols et préserver la ressource en eau : limitation de l'érosion ruissellement sur les parcelles et filtration des eaux.

Les haies participent à l'effet brise-vent pour la protection des troupeaux et des cultures, au renforcement de la séquestration du carbone du territoire. Elles peuvent également être source d'énergie renouvelable via la filière bois-énergie.

Le SRADDET intègre le précédent schéma sectoriel régional sur la biodiversité : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les objectifs du SRADDET en faveur de la biodiversité sont fondés sur l'identification de la trame verte et bleue. Ils sont déterminés notamment par une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques.

Description de l'action :

Dans le cadre du contrat eau-climat (2020-2022), une technicienne bocage a été recruté en novembre 2020 pour permettre la reconnexion du maillage bocager et renforcer la trame bocagère du territoire en plantant 10 km de haies en 3 ans. Pour ce faire, les secteurs publics contribuant au renforcement des continuités écologiques et à la préservation de la ressource en eau sur les zones de captages seront étudiés pour la plantation de haie. Dans la continuité de ces plantations, il pourra être envisagé l'intervention sur des parcelles privées agricoles présentant un intérêt écologique.

La mise en œuvre du programme d'action de plantations intégrera un aspect économique social et solidaire dans les marchés. Un travail de communication envers les agriculteurs sera effectué afin de promouvoir les bonnes pratiques de gestion de haies.

En parallèle, une stratégie bocage du territoire sera définie selon les enjeux suivants :

- le développement et la protection du bocage,
- la connaissance et la mobilisation des acteurs,
- le maintien et la protection de la biodiversité,
- la gestion et l'entretien durable du bocage,
- la valorisation du bocage.

Dans ce cadre, un groupe de travail interne est constitué pour définir les objectifs et les actions concernant le bocage du territoire. Par la suite, une commission bocagère externe sera créée pour échanger avec les différents partenaires sur leurs attentes, sur les actions en cours ou à venir.

Lien SRADDET :

Objectifs : 28, 47 et 61

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction cycle de l'eau ; Direction tourisme nautisme et outils d'attractivité ; Direction urbanisme et foncier ; Direction développement économique emploi enseignement supérieur recherche et innovation ; Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et/ou financiers : DREAL Normandie, Région Normandie, Conseil départemental 50, AESN, Haiecobois, Chambre d'agriculture de la Manche, CATER, FDSEA, confédération paysanne, jeunes agriculteurs, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, ASL boisement, associations environnementales. A compléter ultérieurement.

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Définir une stratégie « bocage »	2021
Identifier les secteurs d'actions prioritaires à planter dont les zones de captages	2021-2023
Dresser un état des lieux dans les secteurs définis comme prioritaires (avec cartographie)	
Mettre en place une commission bocage avec des groupes de travail thématiques	2022
Réaliser un support de communication à destination des exploitants agricoles	2021-2023
Identifier les porteurs de projet : prise de rendez-vous avec les agriculteurs intéressés	
Élaborer un plan de plantation en lien avec les propriétaires	
Réaliser les chantiers de plantation	
Suivre l'évolution des plantations et réaliser des plans de gestion durables pour les plantations de la collectivité	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Poste technicienne bocage : 50 000 € sur 3 ans

Plantation (plants – fournitures - protection haies) : prévisionnel de 85 000 € sur 3 ans

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Poste technicienne bocage : 10 000 € sur 3 ans

Plantation : prévisionnel de 20 000 € de reste à charge

Contribution respective des partenaires financiers :

AESN : 40 000 € pour le poste technicienne bocage sur 3 ans

AESN et Conseil départemental 50 : prévisionnel 65 000 € pour la plantation

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de conventions créées

Nombre et type d'informations réalisées

Indicateur(s) de résultat :

Km de haies plantées sur secteurs privés et publics

ORIENTATION 3 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.2 : Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique

- **Action 14 : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les changements liés à l'évolution du climat sont déjà perceptibles dans le Cotentin tels que les pics de chaleur, la modification de la répartition des précipitations annuelles ou encore la hausse du niveau de la mer. La qualité de la ressource en eau et la gestion durable du littoral sont des enjeux majeurs du territoire de par sa situation géographique et du contexte géomorphologique.

La DREAL, l'Université de Rennes (laboratoire OSUR : Observatoire des Sciences de l'univers de Rennes) et l'AESN ont élaboré, en concertation avec les EPCI Bas Normands, un projet d'étude visant à anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques : « RIVAGES Normands 2100 : Recherche sur les Inondations Venants des Aquifères et Gestion des Eaux Salées ».

L'agglomération du Cotentin s'est engagée dans ce projet. Une convention de partenariat a été conclue avec l'université de Rennes.

Description de l'action :

L'action vise à améliorer la connaissance pour mieux anticiper les conséquences de la hausse du niveau marin sur les zones basses arrière littorales.

4 piézomètres de 10m de profondeur et 2 piézomètres de 20 m de profondeur vont être installés sur Saint-Jean-de-la-Rivière et Portbail. Ces outils de mesures renseignent sur les débordements de nappe mais également sur l'intrusion saline.

Ces éléments de connaissance permettront d'identifier les enjeux en matière d'alimentation en eau potable, d'agriculture, de voiries et de réseaux et d'urbanisme plus globalement.

Des propositions d'adaptation seront proposées.

Lien SRADDET :

Objectifs : 10, 47 et 48

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Laboratoire OSUR (Observatoire des Sciences de l'université de Rennes)

Direction(s) associée(s) : Direction cycle de l'eau

Partenaires logistiques et/ou financiers : DREAL Normandie, Université de Rennes, AESN, Région Normandie, Science Po Caen, IRISA (Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires), 6 EPCI bas-normands (Le Cotentin, Caen la Mer, Granville terre et Mer, Coutances Mer et Bocage, Côte Ouest Centre Manche, Baie du Cotentin), SDEAU 50, PNR des marais du Cotentin et du Bessin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Améliorer la connaissance de l'évolution des aléas hydrogéologiques (salinisation, inondations...) sur le littoral normand, grâce à la pose de piézomètres et capteurs sur 5 sites pilotes, dont 1 sur le territoire de l'agglomération	2019/2023
Identifier et chiffrer les enjeux en matière d'urbanisme, de voiries et réseaux, d'alimentation en eau potable, d'agriculture, d'économie du littoral, etc.	2021
Proposer des stratégies réalistes d'adaptation des territoires	2022
Mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision permettant de réaliser des simulations de l'impact des modifications climatiques sur leur territoire	2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

<p>Coût global de l'action : 849 613 € Investissement : 201 701 € Fonctionnement : 647 912 €</p>
<p>Contribution de l'agglomération du Cotentin : 36 132 € dont 7 000 € pour la partie équipement et 29 132 € pour la partie fonctionnement et analyse</p>
<p>Contribution respective des partenaires financiers : OSUR : 127 442 € IRISA : 93 457 € AESN : 288 868 € Région : 42 481 € État : 110 450 € Autres Collectivités : 186 915 €</p>

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Nombre de piézomètres posés Données relevées : niveau des nappes et salinité</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Mesures d'adaptation proposées</p>

ORIENTATION 3 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.2 : Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique

- Action 15 : Suivre l'évolution de productions marines locales

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le territoire du Cotentin est caractérisé par 220 km de côte. Les activités économiques liées aux métiers de la mer sont donc tout naturellement importantes. Le territoire dispose de plusieurs ports de pêche : Cherbourg, Barneville-Carteret, Barfleur et Saint-Vaast la Hougue (en tout 11 points de débarque des produits de la pêche). Sur le Cotentin c'est plus de 13 000 T de produits mer pêchés et débarqués. A cela s'ajoute les productions conchylicoles : principalement production d'huîtres sur le secteur de Saint Vaast (avec un potentiel de production de 8 000T/an). La pêche des coquillages est l'une des grandes spécialités locales avec la coquille St Jacques notamment).

Depuis 1980, la température de la mer de la Manche a augmenté de 2°C. Le changement climatique est déjà perceptible localement : impact sur la reproduction des bulots, remontée du thon rouge dans les eaux de la Manche... Avec le dérèglement climatique, il pourrait être observé la raréfaction d'espèces d'eau froide, comme le homard ou encore, la coquille Saint Jacques.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite travailler avec les acteurs locaux de la filière halieutique pour améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur l'évolution des productions marines locales et favoriser l'adaptation des pratiques en conséquence.

Lien SRADDET :

Objectif : 15

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche et innovation, Direction cycle de l'eau ; Direction ingénierie stratégique et contractualisation

Partenaires logistiques et/ou financiers : SMEL, IFREMER, CRPMEM, Université de Caen, Organismes locaux de recherche et suivi, OFB, AESN, État, FEAMP, Région Normandie

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier le travail d'ores et déjà réalisé	2022
Cerner les besoins complémentaires/spécifiques en matière de connaissance	
Définir l'accompagnement de l'agglomération du Cotentin	2022-2025

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : à définir ultérieurement

Contribution de l'agglomération du Cotentin : à définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers : à définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Suivi du (des) projet(s) scientifiques

Indicateur(s) de résultat :

Résultats du (des) projet(s) scientifique(s)

ORIENTATION 3 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.3: Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion

- **Action 16: Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les infrastructures et bâtiments sont également fortement vulnérables aux effets du changement climatique et tout particulièrement aux aléas d'inondations et de submersions, enjeu majeur sur le territoire du Cotentin.

Les zones «sensibles» sont bien identifiées par l'agglomération du Cotentin (unité GEMAPI). Elles font l'objet d'études localisées depuis de nombreuses années sur les communes de Saint-Vaast-Quettehou-Réville, Barneville-Carteret-Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Jean-de-la-Rivières-Portbail-sur-Mer et au travers de l'étude globale pour la gestion durable du littoral du Cotentin. Enfin, elles figurent au plan de prévention multirisques de la région de Cherbourg-en-Cotentin.

L'adaptation des bâtiments, des infrastructures et des équipements en zone littorale se pose d'ores et déjà sur certains secteurs.

Description de l'action :

L'action consiste à proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité de l'habitat aux habitants et entreprises localisés en zones sensibles.

Cette action est également inscrite dans le contrat de transition écologique (CTE).

Lien SRADDET :

Objectifs : 10, 38 et 48

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin – Direction cycle de l'eau

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable ; Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et/ou financiers : Services de l'État, Région Normandie, Conseil départemental de la Manche, communes

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier des zones prioritaires pour le déploiement des diagnostics	2021
Recruter un prestataire pour la réalisation des diagnostics	2021
Assurer le suivi des diagnostics en interne	2021-2024
Dresser un 1 ^{er} bilan et définir la suite à donner	2025

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 318 500 € (un prévisionnel de 650 diagnostics à 490 € l'unité)

Contribution de l'agglomération du Cotentin : à définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers : à définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de diagnostics réalisés

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de dossiers de subvention pour travaux post diagnostic

ORIENTATION 3 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

Ambition 3.4 : Développer la culture du risque via une communication spécifique sur les aléas inondations/submersions

- **Action 17 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication eau-climat**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les changements liés à l'évolution du climat sont déjà perceptibles dans le Cotentin tels que les pics de chaleur, la modification de la répartition des précipitations annuelles ou encore la hausse du niveau de la mer. La situation géographique et le contexte géomorphologique du territoire font de la qualité de la ressource en eau et la gestion durable du littoral des enjeux majeurs.

L'agglomération est fortement impliquée sur ces enjeux et se structure progressivement depuis sa prise de compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018. En parallèle des actions opérationnelles, de l'information/sensibilisation aux risques est réalisée ponctuellement et selon les opportunités en local.

Description de l'action :

L'action consiste à définir à court et moyen terme une stratégie de communication « eau-climat » pour informer la population et développer une culture du risque sur le territoire.
En lien étroit avec les actions opérationnelles, cette stratégie se veut être un véritable fil conducteur pour les directions mobilisées.

Lien SRADDET :

Objectifs : 3 et 48

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction cycle de l'eau

Direction(s) associée(s) : Direction environnement, énergie et développement durable;
Direction communication

Partenaires logistiques et/ou financiers : à préciser ultérieurement

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un état des lieux : recensement des actions réalisées et des moyens techniques/humains à disposition	2022
Définir les cibles prioritaires (scolaires, habitants, élus...) et des messages à véhiculer	2022
Identifier des outils de communication pertinents à la situation	2022
Définir un calendrier prévisionnel (sur 2 ans)	2022
Définir une première stratégie de communication pour 2022/2024	Courant 2022

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 50 000 € avec action n°32

Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 50 000 € avec action n°32

Contribution respective des partenaires financiers : à déterminer ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Publics ciblés

Nombre et type d'informations réalisées

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de personnes sensibilisées

ORIENTATION 4 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER**Ambition 4.1 : Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme**

- Action 18 : Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans chaque PLUi
- Action 19 : Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi

Ambition 4.2 : Favoriser un développement urbain limitant les besoins en déplacements individuels motorisés

- Action 20 : Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo

Ambition 4.3 : Recourir aux mobilités actives et collectives

- Action 21 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage
- Action 22 : Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement
- Action 23 : Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés

Ambition 4.4 : Utiliser le numérique et des technologies de l'information et de la communication pour accroître la qualité et la performance des services

- Action 24 : Expérimenter le recours au télétravail et à la visio-conférence en interne

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.1 : Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme

- **Action 18 : Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans chaque PLUi**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'article L 101-2 du code de l'urbanisme inscrit la lutte contre le changement climatique dans les documents d'urbanisme : « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants (...) 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Les PLUi doivent être compatibles avec les documents de planification supra-communaux que sont les PDU, PLH et SCoT et doivent prendre en compte le PCAET et le SRADDET.

Sept PLUi sont en cours d'élaboration sur le territoire de l'agglomération.

Description de l'action :

Il s'agit de profiter de l'élaboration des PLUi du Cotentin pour réfléchir à la manière d'y intégrer les leviers d'actions relatifs aux transitions énergétique et écologique.

Le caractère fortement opérationnel du PLUi, qui s'oppose aux autorisations d'urbanisme, en fait un levier puissant d'action au regard de la mise en œuvre effective des orientations climat-air-énergie souhaitées. Ils peuvent intégrer en amont et à la bonne échelle, les questions de limitation de l'artificialisation des sols, d'intégration de la biodiversité dans les espaces urbains, d'organisation de la forme urbaine de manière à optimiser les énergies, d'accompagnement de nouvelles formes de mobilité, ou encore de réduction de la vulnérabilité aux aléas climatiques...

Le règlement de chaque PLUi doit jouer un rôle facilitateur en veillant, à minima, à ne pas comporter d'éléments bloquants. Par exemple, autoriser le dépassement du coefficient d'emprise au sol et des hauteurs dans le cas de travaux d'isolation par l'extérieur ou encore d'intégration d'énergies renouvelables, selon les caractéristiques du bâti.

Lien SRADDET :

Règles : 10, 19, 26, 31, 32, 33, 37, 38, 39 et 40

Objectifs : 3, 10, 36, 38, 40, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 70 et 71

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction urbanisme et foncier

Direction(s) associée(s) : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et/ou financiers : Services de l'État

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un benchmark des initiatives et identifier des leviers d'actions reproductibles sur le territoire concerné	2021-2024
Définir un type d'approche d'élaboration de chaque PLUi quant à la prise en compte de ces enjeux (indirecte via ses thématiques sectorielles ou directe avec une stratégie affichée)	
Identifier les leviers d'actions à traiter en cohérence avec la finalité d'un PLUi et les différents plans/programmes et prioriser les actions	
Définir les ambitions souhaitées pour chaque levier d'actions avec les acteurs concernés	
Définir le règlement en conséquence : prescriptions, recommandations et OAP	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)
Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)
Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi : Intégration(s) des enjeux climat-air-énergie dans les phases d'élaboration de chaque PLUi (descriptif)
Indicateur(s) de résultat : Nombre de prescriptions, OAP et recommandations en réponse aux enjeux climat-air-énergie de chaque PLUi

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.1 : Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme

- **Action 19 : Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'article L 101-2 du code de l'urbanisme inscrit la lutte contre le changement climatique dans les documents d'urbanisme : « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants (...) 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Les PLUi doivent être compatibles avec les documents de planification supra-communaux que sont les PDU, PLH et SCoT et également le PGRI du bassin Seine-Normandie (Plan de Gestion des Risques d'Inondation). Ils doivent prendre en compte le PCAET et le SRADDET.

Sept PLUi sont en cours d'élaboration sur le territoire de l'agglomération.

Description de l'action :

Il s'agit de profiter de l'élaboration des PLUi du Cotentin pour retranscrire de façon opérationnelle et détaillée la prise en compte des impacts liés au changement climatique et tout particulièrement l'aléa inondation/submersion, via les règlements et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

L'avenir ne se prévoit pas mais il peut être anticipé et planifié sur le moyen et le long terme. Le changement climatique est déjà perceptible localement : pics de chaleur plus fréquents, évolution de la biodiversité ou encore, élévation du niveau de la mer. Le GIEC normand, composé d'un groupe d'experts de trois universités normandes, analyse d'ailleurs l'ampleur et les conséquences potentielles du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers, à l'échelle normande.

Sur le territoire de l'agglomération, plusieurs secteurs sont d'ores et déjà soumis aux aléas d'inondation et de submersion. D'autres impacts sont déjà visibles sur la santé, l'énergie ou certaines activités économiques comme l'agriculture et la filière « produits de la mer ».

Lien SRADDET :

Règles : 2, 5, 19 et 26

Objectifs : 3, 10, 38, 47 et 48

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction urbanisme et foncier

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable ; Direction cycle de l'eau

Partenaires logistiques et/ou financiers : Services de l'État

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Sur la base des connaissances existantes, identifier l'ensemble des problématiques à prendre en compte dans chaque PLUi	2021-2024
Identifier, par problématique, les bonnes pratiques reproductibles pour le territoire concerné	
Intégrer les enjeux majeurs d'adaptation climatique dans le processus d'élaboration	
Partager les modalités de prise en compte avec les acteurs concernés	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)
Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)
Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Intégration(s) des enjeux climat-air-énergie dans les phases d'élaboration de chaque PLUi (descriptif)</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Nombre de prescriptions, OAP et recommandations en réponse aux enjeux climat-air-énergie de chaque PLUi Niveau de prise en compte des impacts du changement climatique dans les futurs PLUi</p>

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.2: Favoriser un développement urbain limitant les besoins en déplacements individuels motorisés

- **Action 20: Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles.

Certaines communes ont connu une croissance supérieure à 10% de 1999 à 2014, induisant des évolutions urbaines, pour lesquelles l'automobile a souvent été la seule réponse pertinente. Malgré des distances courtes, 74% des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence se rendent sur leur lieu d'emploi en voiture. De plus, les achats de première nécessité représentent la première cause de déplacement.

Il est donc important de repenser le paradigme urbanisme / transport en redéveloppant et en intensifiant la ville autour des pôles générateurs de déplacement, en synergie avec les documents d'urbanisme.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite conforter les cœurs de bourgs (où les stations intermodales seront principalement aménagées) par des aménagements favorables à la marche et aux déplacements de proximité. La collectivité recommande d'inscrire des objectifs de diversification et d'intensification de l'urbanisme autour des stations intermodales et d'intégrer de nouvelles normes en matière de stationnement voiture et vélo, dans les documents de planification. La qualité y compris l'esthétique des espaces publics est en effet une incitation plus forte aux pratiques de la marche et du vélo.

Pour tout nouveau projet d'urbanisation, il s'agira de vérifier et de prendre en compte l'accès aux transports en commun, le calibrage de la voirie, l'intégration des modes actifs de déplacements, etc.

A cet égard, la collectivité incite et accompagne techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de Plans Modes actifs. Cet outil vise à améliorer et/ou créer les aménagements selon l'intensité des flux automobiles, en adoptant une logique d'itinéraires et de rabattement vers les pôles générateurs de déplacement.

Un travail partenarial avec les communes volontaires est nécessaire pour identifier des itinéraires propices, analyser la qualité des cheminements et mettre en place des mesures de confort et de sécurité (sécurisation des traversées, éclairage, jalonnement, modération des vitesses des voitures, etc.).

Les mesures de cette action sont inscrites dans le Plan de Déplacement Urbain du Cotentin (PDU).

Lien SRADDET :

Règles : 10 et 40
Objectifs : 25, 38 et 42

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction transports et mobilités ; Communes ; Conseil départemental 50

Directions associées : Direction urbanisme foncier ; Direction ingénierie et bâtiments ; Direction transversalité et coordination des politiques locales

Partenaires techniques, logistiques et/ou financiers : État, Conseil départemental de la Manche, Région Normandie, PAMA, promoteurs immobiliers, aménageurs

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Action 3.4 du PDU du Cotentin : Favoriser une intensité de services et de logements à proximité des stations intermodales - Densifier et diversifier l'urbain autour des stations intermodales - Étudier l'implantation de services et de consignes dans des lieux d'intermodalité	2021-2031
Action 7.1 du PDU du Cotentin : Améliorer la qualité de l'espace public dans les zones urbaines - Poursuivre les mesures d'apaisement des vitesses - Sensibiliser les communes sur les aménagements d'apaisement - Identifier les modalités techniques d'accompagnement	2021-2031
Action 7.2 du PDU du Cotentin : Inciter à la création des « Plans Modes Actifs » à l'échelle des communes - Accompagner les communes dans la mise en œuvre des Plans - Identifier les modalités techniques d'accompagnement	2021-2031
Action 7.3 du PDU du Cotentin : Garantir des conditions d'accessibilités multimodales pour tout projet d'urbanisation - Vérifier les conditions d'accessibilité multimodale en lien avec les projets - Diminuer l'offre de stationnement aux abords des PEM, et le long des futures lignes BNG - Imposer la prise en compte des modes actifs pour tout nouveau projet de construction - Intégrer de nouvelles normes en matière de stationnement voiture et vélo dans les documents de planification pour les nouvelles constructions	2021-2031

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : à préciser ultérieurement Action 3.4 du PDU du Cotentin : Internes liés à la rédaction et au suivi des documents PLUI/PLH +/- 10 000 € par consignes Action 7.1 du PDU du Cotentin : En fonction de l'ampleur des travaux Exemple : 300 000 € pour 3km de zones pacifiées étendues 1,5 M € pour 3 km de zones pacifiées ponctuelles Action 7.2 du PDU du Cotentin : En fonction de l'ampleur des travaux Exemple : 300 000 € pour 2 km de cheminements confortables Action 7.3 du PDU du Cotentin : Temps consacré au contrôle et à la validation des projets
Contribution de l'agglomération du Cotentin : à préciser ultérieurement
Contribution respective des partenaires financiers : État, Département, Région, Petite Ville de demain, PAMA : répartition à préciser ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi : Nombre de communes informées Nombre de communes accompagnées Nombre de « plans modes actifs » Indicateur(s) de résultat : Évolution de la part modale des déplacements quotidiens Évolution de la part modale pour les déplacements inférieurs à 3 km Évolution des émissions d'oxydes d'azote (NOx)
--

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.3: Recourir aux mobilités actives et collectives

• Action 21 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles.

Réduire l'autosolisme et repenser la mobilité sur le territoire passe par un questionnement sur l'usage de la voiture individuelle. L'automobile dans le Cotentin reste un mode de déplacement souvent privilégié. A cet égard actuellement, le taux d'occupation d'un véhicule est de 1,22 personne pour tous motifs de déplacements confondus. C'est par un usage partagé des véhicules que des solutions pourront être déployées. Le covoiturage constitue une étape intermédiaire entre l'autosolisme et les autres mobilités.

Des initiatives existent sur le territoire. Le conseil départemental a aménagé 14 aires de covoiturage sur le territoire du Cotentin à travers un schéma de déploiement. L'agglomération porte et déploie des expérimentations en lien avec des services dédiés au covoiturage :

- Ligne de covoiturage dynamique entre Cherbourg-en-Cotentin et le pôle d'emploi de Flamanville via les Pieux
- En lien avec la commune de La Hague, la mise en place d'un réseau d'autostop organisé

Outre la possibilité de tester des technologies et/ou systèmes innovants sur le territoire, ces expérimentations permettront à la Communauté d'Agglomération du Cotentin de calibrer ses actions en faveur de l'automobile partagée...

Description de l'action :

L'action consiste à apporter des solutions pour diminuer l'usage de la voiture sans limiter les déplacements des usagers : développement d'un service et d'un aménagement pour faciliter et inciter le covoiturage, déploiement d'une flotte d'autopartage, organisation d'un système d'autostop participatif et accompagnement des transports solidaires.

Les mesures de cette action sont inscrites dans le Plan de Déplacement Urbain du Cotentin (PDU).

Lien SRADDET :

Objectifs : 29, 42 et 43

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction transports et mobilité ; communes

Direction(s) associée(s) : /

Partenaires logistiques et/ou financiers : UE, État, Région Normandie, ADEME Normandie, Conseil départemental de la Manche

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.3: Recourir aux mobilités actives et collectives

- **Action 22: Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles.

Le territoire est actuellement desservi par des réseaux urbain et interurbain pour une flotte totale de 250 bus. L'agglomération est propriétaire des 50 bus utilisés pour l'exploitation des lignes urbaines. Les lignes interurbaines et scolaires non urbaines sont exploitées par des bus qui appartiennent aux transporteurs. La consommation énergétique de la flotte de bus urbaine et non urbaine représente 2,5% par rapport à la consommation énergétique totale des transports routiers. La part d'émission de gaz à effet de serre de cette flotte par rapport aux émissions totales des transports routiers est de 5,5%.

Une réflexion a été engagée via une étude de motorisation (2019) dans une optique de transition énergétique du parc. Une étude de méthanisation traitant de la conversion de la flotte des bus au biogaz a démarré en 2020. De plus, des tests de bus hybrides mais également GNV ont également été faits sur le réseau de bus urbains, en lien avec les constructeurs qui ont mis à disposition des bus d'essais et en lien avec GRDF pour le prêt de la station GNV. 8 bus hybrides ont été acquis par la collectivité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement : 4 en 2019 (grâce aux fonds TEPCV) puis 4 autres en 2020. En 2021, 3 autres bus hybrides vont être acquis. Ce choix de l'hybride est transitoire dans l'attente que la collectivité ait opéré un choix énergétique clair concernant la motorisation de sa flotte de véhicules.

Une réflexion est menée aussi sur la motorisation des véhicules de services de l'agglomération. L'agglomération du Cotentin dans le cadre du projet régional Eashymob de déploiement de station services à H² a installé une station sur la zone des Mielles d'une capacité de 20kg/jour en service depuis décembre 2020. La ville de Cherbourg-en-Cotentin et Le Cotentin ont acquis chacun 5 véhicules à hydrogène de type Kangoo ZE.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin entend poursuivre la réflexion sur la conversion de sa flotte de véhicules. Elle consiste à étudier les différentes solutions techniques disponibles (hydrogène, électrique, bioGNV, etc.) via une analyse AFOM et au regard des critères spécifiques GES et polluants atmosphériques.

Le Cotentin souhaite développer une politique d'achat des véhicules à faible émissions suivant les articles L224-7 et D224-15-9 du code de l'environnement et équiper les véhicules en certificat de qualité de l'air hors du territoire en réponse à l'article L318-2 du code de la route.

En complément, l'offre de transport public est en cours de redéfinition pour 2023. Elle implique une optimisation du matériel roulant et donc une réflexion sur le nombre de bus en service sur le réseau urbain et interurbain.

Lien SRADDET :

Règle : 37

Objectifs : 23 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin	Direction(s) associée(s) : Direction environnement, énergie et développement durable
Partenaires logistiques et/ou financiers : État ; ADEME Normandie ; Région Normandie ; Cherbourg-En-Cotentin ; Transporteurs	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Redéfinition de l'offre de transport public	2021 - 2023
Organiser des réunions d'échanges avec les différents partenaires pour continuer la réflexion sur la conversion de la flotte Soumettre les résultats des différentes études aux élus pour choisir une orientation	Action continue
Suivre l'état des lieux du parc des véhicules de services et des bus	Action continue
Assurer la formation des personnels aux nouvelles technologies liées au transport	Action continue

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : à préciser ultérieurement
Contribution de l'agglomération du Cotentin : à préciser ultérieurement
Contribution respective des partenaires financiers : à préciser ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Nombre de véhicules de services remplacés en véhicules à faible émissions Nombre de bus remplacés en bus à faible émissions, consommation annuelle/km parcourus</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Évolution de l'état de la flotte Réduction des émissions de la flotte Évolution des émissions d'oxydes d'azote (NOx)</p>
--

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.3: Recourir aux mobilités actives et collectives

- **Action 23: Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles.

La pratique cyclable est faible sur le territoire malgré une demande citoyenne de plus en plus importante. Le PCAET a pour objectif d'augmenter de 10% les déplacements à vélo et de 30% les déplacements piétons d'ici 2030.

L'agglomération expérimente d'ores et déjà un service de location de vélos à assistance électrique depuis 2019, avec à ce jour 200 vélos déployés dans les différents pôles de proximité.

Description de l'action :

L'action consiste à mettre en place :

- un Schéma directeur cyclable communautaire avec un maillage à l'échelle du Cotentin en s'appuyant sur les axes structurants existant et en développant des grands itinéraires cyclables complétés par des liaisons touristiques et un maillage local à l'échelle des bassins de proximité en collaboration avec les communes. Le maillage de proximité est conforté par un développement d'un corpus de services associés pour accompagner les usagers (maillage fin des points de stationnement des cycles, jalonnement, services de location, etc.). Un aménagement adapté, le développement de bornes de recharges électriques et le service de location de VAE visent à favoriser les changements d'habitude des usagers ;
- une démarche de communication et de sensibilisation concernant la pratique de la marche et du vélo via le label "Accueil Vélo", et par une communication sur les aides financières allouées pour l'installation d'Infrastructures de Recharges des Véhicules Électriques (IRVE) : vélos à assistance électrique (VAE) – engins de déplacements personnels (EDP) – scooter – voiture électrique
- un accompagnement des associations locales de promotion des mobilités cyclables

Les mesures de cette action sont inscrites dans le Plan de Déplacement Urbain du Cotentin (PDU).

Lien SRADDET :

Objectifs : 29, 38, 42, 43 et 69

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction transports et mobilités ; Communes

Directions associées : Direction ingénierie et bâtiments ; Direction tourisme, nautisme, outils d'attractivité

Partenaires logistiques et/ou financiers : État, Région Normandie, Ademe Normandie, Conseil départemental de la Manche, SDEM 50, entreprises et groupement d'entreprises, SPL développement touristique du Cotentin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION	
Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Action 8.1 du PDU du Cotentin : Développer un schéma directeur cyclable communautaire intégrant des schémas vélos territorialisés (ex-EPCI) - Lancer un Schéma Directeur Cyclable Communautaire - Identifier dans le cadre du Schéma les modalités de co-financement et de maîtrise d'ouvrage	2021-2023
Action 8.2 du PDU du Cotentin : Développement de services pour promouvoir l'usage du vélo : - Déploiement d'un plan ambitieux de stationnement des cycles - Jalonnement des itinéraires au fur et à mesure des aménagements - Poursuivre le développement du service de location de VAE - Expérimenter un service de location de vélos en libre-service - Diffuser le label Accueil-Vélo - Accompagner les associations pour la sensibilisation	2021-2031
Action 8.3 du PDU du Cotentin : Poursuivre la diffusion des infrastructures de recharge des véhicules électriques (vélos à assistance électrique (VAE) – engins de déplacements personnels (EDP) – scooter – voiture électrique) - Développer et déployer des bornes de recharges électriques - Introduire l'obligation d'implanter des Infrastructures des véhicules électriques dans les documents de planification (IRVE _ programmes immobiliers / Box Vélos avec recharge dans les programmes d'habitat collectif) - Proposer et communiquer sur les aides financières allouées pour l'installation de IRVE	2021-2026

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE
Coût global de l'action : à préciser ultérieurement Action 8.1 du PDU du Cotentin : +/- 50 000 € Action 8.2 du PDU du Cotentin : Arceau : 100 € / Box : 2 500 €/vélo, Jalonnement de 330 €/km en milieu rural à 1 500 €/km en milieu urbain Action 8.3 du PDU du Cotentin : +/- 100 000 € et aide financière auprès des habitants à déterminer
Contribution de l'agglomération du Cotentin : +/- 50 000 € pour l'étude Le reste est à déterminer ultérieurement.
Contribution respective des partenaires financiers : à préciser ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION
Indicateur(s) de suivi : Km de voies cyclables proposées dans le maillage du territoire Points de stationnement vélos installés et diversification des types de stationnement
Indicateur(s) de résultat : Évolution de la part modale liée aux mobilités actives (vélo/marche) Évolution des émissions d'oxydes d'azote (NOx)

ORIENTATION 4 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

Ambition 4.4: Utiliser le numérique et des technologies de l'information et de la communication pour accroître la qualité et la performance des services

• Action 24 : Expérimenter le recours au télétravail et à la visio-conférence en interne

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) font référence aux différents moyens et techniques mobilisés dans la transmission et le traitement des informations : l'informatique, les télécommunications et internet.

Pour la collectivité, les TIC constituent un panel d'outil au service du territoire.

Le télétravail, considéré comme la possibilité de travailler à distance pour éviter un déplacement sur son lieu de travail habituel, est pratiqué par 16% des actifs français. Plus de 46% des actifs français ont télétravaillé pendant le premier confinement en 2020 (Ademe 2020, « Étude du télétravail et des modes de vie à l'occasion de la crise sanitaire de 2020 »).

En moyenne, le télétravail permet de réduire d'environ 30% les impacts environnementaux associés aux trajets et à la réduction du nombre de kilomètres effectués, même si d'autres effets induits sont à prendre en considération pour connaître son impact réel à plus long terme.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite dresser un bilan des pratiques du travail à distance réalisé en interne, lors de la crise sanitaire sous l'angle « performance et qualité de vie » et étudier le développement du télétravail et ses impacts dont l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

Le télétravail permet de multiples formes d'organisation et de réalisation du travail, en étant en-dehors des locaux de l'employeur (à domicile, dans un espace de coworking, etc.).

Lien SRADDET :

Objectif : 2

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction santé prévention et mieux être au travail

Directions associées : Direction de l'analyse et de la gestion financière ; Direction système d'information ; Direction environnement, énergie et développement durable ; Direction emploi et compétence ; Direction accompagnement des agents rémunérations carrières ; Direction dialogue action sociale et temps de Travail ; Service organisation méthode ; représentant des directions métiers.

Partenaires logistiques et/ou financiers : /

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un état des lieux des pratiques du télétravail en interne pendant la crise sanitaire	2021
Faire du benchmark sur les pratiques du télétravail en collectivité	
Étudier le développement du télétravail et les modalités d'exercice	
Développer les visio-conférences	2021/2022
Dresser un premier bilan de l'impact de ces pratiques et étudier la suite à donner	Courant 2023
Définir une organisation interne	2021/2026

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne + compensation financière et matériels informatiques (estimée à 20 000 €/an)

Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne + compensation financière et matériels informatiques (estimée à 20 000 €/an)

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'agents de la collectivité ayant pratiqué le télétravail pendant la crise sanitaire

Indicateur(s) de résultat :

Nombre d'agents de la collectivité à pratiquer du télétravail

Évolution des consommations d'énergie et des émissions de GES

ORIENTATION 5: LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

Ambition 5.1: Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement

- Action 25: Favoriser le déploiement de la démarche CARBON AGRI dans les exploitations d'élevage et de cultures
- Action 26: Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures

Ambition 5.2: Evaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »

- Action 27: Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique

Ambition 5.3: Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricoles halieutiques

- Action 28: Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)

ORIENTATION 5 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

Ambition 5.1 : Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement

- **Action 25 : Favoriser le déploiement de la démarche CARBON AGRI dans les exploitations d'élevage et de cultures**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Majoritairement agricole avec une prédominance de l'élevage, le Cotentin compte environ 2000 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 76 ha. 75% de sa surface est composée de terres agricoles. Le secteur agricole représente 40% des émissions de GES. Ces émissions sont à 90% des émissions non énergétiques « hors combustion ». Ils sont liés à l'élevage bovin (fermentation entérique), aux effluents d'élevage et à la fertilisation des sols.

En novembre 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire avec la collaboration de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) crée le label Bas Carbone. Ce label est le premier cadre de certification climatique adopté par la France.

Labélisée en septembre 2019, la méthode CARBON AGRI a été développée par l'Institut de l'élevage, les interprofessions lait et viande (CNIEL, INTERBEV) et la Confédération Nationale de l'Élevage, en partenariat avec I4CE. La démarche CARBON AGRI permet d'accompagner l'agriculteur sur différents points : gestion et alimentation du troupeau, gestion des déjections animales, gestion des cultures, consommation d'engrais et d'aliments, consommation d'énergie, séquestration de carbone. Cette démarche apporte une reconnaissance concrète des réductions des émissions GES et labellise l'exploitation « bas-carbon ».

De manière à dynamiser la mise en place de projets de réduction des émissions GES en France, les représentants des éleveurs ont créé France CARBON AGRI Association (FCAA). Elle permet de faire le lien entre vendeurs et acheteurs de crédits carbone par la labellisation bas carbone.

En 2020 et 2021, 49 fermes se sont engagées dans cette démarche dans la Manche.

Description de l'action :

L'action consiste à favoriser la démarche « CARBON AGRI » dans les exploitations agricoles via une opération groupée avec 15 agriculteurs sur une période de 5 ans correspondant à la durée pour atteindre le label bas-carbone. Puis dans un second temps, une réflexion sera menée pour lancer une seconde opération groupée au bout de 2 ans.

La démarche « CARBON AGRI » s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic CAP'2ER niveau 2 en début et en fin de projet, parallèlement à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement des producteurs. Le diagnostic CAP'2ER est un outil permettant une analyse des productions de l'exploitation et la construction d'un plan d'actions pour diminuer les émissions de GES. L'agglomération du Cotentin apportera une aide financière à l'agriculteur pour s'engager dans la démarche.

Au-delà du travail individuel de chaque agriculteur, des temps collectifs seront organisés pour favoriser les échanges d'idées, les différentes expériences et ainsi créer une dynamique de groupe des agriculteurs engagés dans la démarche.

Lien SRADDET :

Objectif : 27

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable	Direction(s) associée(s) : /
Partenaires logistiques et/ou financiers : Chambres d'agriculture Normandie, Chambre d'agriculture de la Manche, Région Normandie	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancer un appel à candidature	2022-2026
Conventionner avec les agriculteurs participant à la démarche	
Établir un marché pour la réalisation des diagnostics CAP'2ER	
Mettre en œuvre des temps collectifs	
Suivre l'accompagnement individuel	
Dresser un 1 ^{er} bilan de la première opération groupée et étudier la suite à donner	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 62 000 € sur 5 ans - Diagnostics CAP2ER et suivi : 3 800 € x 15 agriculteurs = 57 000 € - Animation des temps collectifs : 5 000 € (pour 5 ans)
Contribution de l'agglomération du Cotentin : 16 400 € + animation interne (0.1 ETP PCAET) - Soutien à hauteur de 20% du coût du diagnostic et suivi : 760 € soit 11 400 € pour 15 agriculteurs - Animation des temps collectifs : 1 000 €/an soit 5 000 € pour 5 ans
Contribution respective des partenaires financiers : - Aide CASE Région potentiellement mobilisable selon les agriculteurs (plafond à 1 500 €/agriculteur) A préciser ultérieurement selon les agriculteurs volontaires

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi : Nombre d'exploitations engagées dans la démarche Nombre et type d'informations réalisées
Indicateur(s) de résultat : Teq CO2 évitées

ORIENTATION 5 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

Ambition 5.1 : Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement

- **Action 26 : Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le territoire se caractérise par un maillage de haies bocagères important, identité paysagère du Cotentin. Majoritairement agricole, le Cotentin compte environ 2000 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 76 ha. Les exploitations agricoles jouent un rôle essentiel dans la séquestration carbone via les prairies permanentes et la gestion durable des haies.

En novembre 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire avec la collaboration de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) crée le label Bas Carbone. Ce label est le premier cadre de certification climatique adopté par la France. En novembre 2020, le ministère de la Transition écologique a officiellement approuvé la méthode « HAIES » pour le label bas carbone, issue du projet CARBOCAGE. La méthode « HAIES » a pour but de valoriser le stockage carbone lié à une gestion plus durable des haies bocagères des exploitations agricoles.

Un projet prenant exemple sur CARBOCAGE a été déployé dans le Centre Manche mené en partenariat par le département et la Chambre d'agriculture de la Manche.

Description de l'action :

En parallèle de la stratégie bocage de l'agglomération du Cotentin faisant référence à la fiche action « Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin », le déploiement de la méthode « HAIES » permet de renforcer la séquestration du carbone et de valoriser le travail des agriculteurs.

L'action consiste à déployer la méthode « HAIES » dans les exploitations agricoles via une opération groupée avec 15 agriculteurs sur une période de 10 ans. Puis dans un second temps, une réflexion sera menée pour lancer une seconde opération groupée. La méthode « HAIES » s'appuie sur la réalisation d'un plan de gestion durable des haies (PGDH). L'agglomération du Cotentin apportera une aide financière sur le coût de ce plan à hauteur de 20%. Au-delà du travail individuel de chaque agriculteur, des temps collectifs seront organisés pour favoriser les échanges d'idées, les différentes expériences et ainsi créer une dynamique de groupe des agriculteurs engagés dans la démarche.

Contrairement à CABON AGRI, la compensation financière n'est pas garantie et dépend de l'émergence d'un marché local volontaire. Ainsi, une réflexion sera menée pour favoriser l'émergence d'un marché local volontaire auprès des acteurs publics et privés.

Lien SRADET :

Objectifs : 27 et 61

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Direction(s) associée(s) : Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche et innovation

Partenaires logistiques et/ou financiers : Chambre d'agriculture de la Manche

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancer un appel à candidature	2023-2027
Conventionner avec les agriculteurs participant à la démarche	
Établir un marché pour la réalisation des plans de gestions durable des haies	
Mettre en œuvre des temps collectifs entre agriculteurs	
Suivre les accompagnements individuels	
Mener une réflexion pour valoriser les crédits carbones localement	
Communiquer auprès des acteurs publics et privés pour favoriser l'émergence d'un marché local volontaire	
Dresser un 1 ^{er} bilan de la première opération groupée et étudier la suite à donner	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 44 000 € sur 5 ans

- Plans de gestion de haie : 2 600 € x 15 agriculteurs = 39 000 €
- Animation des temps collectifs : 5 000 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin : 12 800 € + animation interne (0.1 ETP PCAET)

- Soutien à hauteur de 20% du coût du plan de gestion soit 520 euros x 15 agriculteurs = 7 800 €
- Animation des temps collectifs : 1 000 €/an

Contribution respective des partenaires financiers :

2 080 € par agriculteur soit 31 200 € autofinancés par les 15 agriculteurs
A préciser ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche

Nombre d'acteurs publics et privés locaux achetant les crédits carbones

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de tonnes de carbone séquestrées

ORIENTATION 5 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

Ambition 5.2 : Évaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »

- **Action 27 : Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le Cotentin compte environ 2000 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 76 ha. 75% de sa surface est composée de terres agricoles. 83% des exploitations sont spécialisées en élevage, 9% en grandes cultures et céréales et 2% en légumes (carottes, poireaux). Quatre 'régions' agricoles sont distinguées au sein du territoire :

- La Hague, à dominante d'élevage laitier et, dans une moindre mesure à élevage ovin
- Le Val de Saire, à dominante légumière
- Le Plain, à dominante d'élevage, avec ses prairies, ses paysages bocageux et marécageux
- Le Bocage Valognais, où l'élevage laitier a laissé place aux cultures légumières

Les agriculteurs et maraîchers peuvent rencontrer différentes difficultés notamment liées au changement climatique (perte progressive des terres culturales, dates de récolte modifiées, rendements agricoles).

Description de l'action :

Mener une enquête via un questionnaire pour recenser les pratiques agricoles, les problématiques rencontrées et les souhaits d'évolution des agriculteurs et des maraîchers du territoire.

La synthèse des résultats permettra à l'agglomération d'avoir un état des lieux de la filière agricole vis-à-vis du changement climatique et de situer les éventuelles actions prioritaires à mettre en place.

Cette enquête pourra faire l'objet d'un stage rémunéré de 6 mois.

Lien SRADDET :

Objectif : 28

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Direction(s) associée(s) : /

Partenaires logistiques et/ou financiers : Chambre d'agriculture de la Manche

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser l'enquête	2022
Rendre compte de cet état des lieux à la profession agricole et aux élus	2022
Travailler avec la profession agricole sur les actions prioritaires	A partir de 2023

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : stage rémunéré estimé à 4 200 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin : stage rémunéré : 700 euros x 6 mois = 4 200 €

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de retours

Indicateur(s) de résultat :

Synthèse de l'enquête

ORIENTATION 5 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

Ambition 5.3 : Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricoles et halieutiques

• Action 28 : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les choix alimentaires influent sur les émissions de gaz à effet de serre, à la fois par la nature des aliments, leur provenance et le type de production.

Le PAT tend à améliorer le bilan environnemental de la chaîne agroalimentaire locale dans sa globalité et permet à la fois, de valoriser les produits des filières halieutiques et agricoles du territoire et de renforcer les liens "producteurs-consommateurs".

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la communauté de communes de la Baie du Cotentin se sont associées pour initier un PAT avec la définition de la gouvernance, la sensibilisation des élus aux enjeux agricoles et une acculturation à la démarche PAT. Et plus récemment, la réalisation d'un diagnostic du territoire permet de cartographier les acteurs de l'économie agricole, maritime et agro-alimentaire (producteurs, artisans, agro-alimentaire, commerce...) avec une attention particulière portée à ceux qui contribuent au système alimentaire local. Ce panorama agricole et maritime est réalisé par les chambres consulaires (CCI, CMA, CA). En 2021, une concertation avec toutes les parties prenantes est menée pour établir un programme d'actions co-construit répondant à des enjeux sur l'alimentation pour le Cotentin.

Description de l'action :

L'élaboration du PAT permet de faire ressortir des grands enjeux :

- une contribution pour promouvoir une agriculture durable et pour préserver les espaces agricoles
- une structuration et une consolidation des filières agricoles et halieutique sur le territoire en mettant en avant les produits locaux par un développement de circuits-courts
- une évolution de l'assiette vers une assiette à plus faible empreinte climatique, en sensibilisant les différents acteurs du PAT, la population (action défi alimentation locale) et en s'appuyant sur le levier « restauration collective ».
- une promotion d'une alimentation à faible empreinte climatique dans les événements de sensibilisation organisés dans le cadre du PAT (Défi des familles à alimentation locale et positive, festivals, forums...)
- une inclusion progressive des produits bio et locaux dans le marché alimentaire des restaurants scolaires pour atteindre 50 % de produits locaux ou sous signe de qualité et 20% de produits biologiques en 2022 (Loi Egalim) faciliter la commande publique pour une alimentation de proximité
- une communication et une sensibilisation sur l'impact de l'alimentation dans la lutte contre le changement climatique et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire permettant indirectement une diminution de la consommation énergétique et des émissions de GES associées.

Une fois le programme d'actions issu de la concertation validée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, les différentes actions du PAT en lien avec les points énoncés précédemment pourront être mises en œuvre. Sur le territoire, des animations et de la sensibilisation sur l'alimentation locale seront effectuées en continu pour répondre aux enjeux du territoire.

Lien SRADDET :

Objectifs : 28, 37

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin – Direction ingénierie, stratégique et contractualisation ; Communauté de communes de la Baie du Cotentin

Directions associées : Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche et innovation ; Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et/ou financiers : UNICAEN, Bio en Normandie, Chambres d'agriculture Normandie, CREPAN, CRESS, DRAAF, DDTM, ADEME Normandie, Région Normandie, Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Valider et mettre en œuvre le plan d'actions PAT - Validation par CAC et CCBDC du plan d'actions issu de la concertation - Mise en œuvre d'actions ciblées - Animation et sensibilisation continue à l'alimentation locale et ses enjeux sur notre territoire	2022
Évaluer le PAT et réfléchir à la suite à donner	2027

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 110 320 € pour l'élaboration du PAT
 Concertation : 74 820 €
 Communication : 14 700 €
 Diagnostic : 20 800 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin : 29818 €

Contribution respective des partenaires financiers :

Europe (FEADER) : 63 718 €
 Région Normandie : 11 971 €
 ANBDD : 3 412 €
 CCBDC : 1 401 €

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

A définir en lien avec les indicateurs du PAT

Indicateur(s) de résultat :

Adoption du projet alimentaire de territoire et mise en œuvre des actions identifiées
 A définir en lien avec les indicateurs du PAT

ORIENTATION 6 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER**Ambition 6.1 : Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité**

- Action 29 : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin

Ambition 6.2 : Déployer une collaboration multi-acteurs pour concourir collectivement aux objectifs

- Action 30 : Mobiliser les acteurs

Ambition 6.3 : Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

- Action 31 : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique
- Action 32 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication climat grand public

Ambition 6.4 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

- Action 33 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur
- Action 34 : Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur

ORIENTATION 6 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

Ambition 6.1 : Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité

- **Action 29 : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La mise en œuvre opérationnelle du PCAET, pour les actions portées en interne, repose sur le découplage des thématiques et sur un dispositif de suivi partagé pour rendre compte de l'avancement de la démarche.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin s'attachera à assurer la transversalité entre les politiques menées et à maintenir et enrichir la mobilisation interne des élus et des services. Le travail entre l'animateur du plan (le référent) et les autres services ainsi que le tableau de bord de suivi, permettra d'enrichir les collaborations nécessaires.

Les instances de gouvernance seront également mobilisées pour faire connaître la démarche et les actions concrètes qui en découlent.

Le bilan gaz à effet de serre réglementaire (Articles L229-25 et 26 du code de l'environnement) permet de rendre compte de l'évolution des consommations d'énergie, de carburants, de combustibles de l'agglomération via une approche « patrimoine et services ».

Lien SRADDET : /

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Direction(s) associée(s) : Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et/ou financiers : /

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Assurer la mise en œuvre et la coordination des actions portées en interne en matière d'énergie, d'air et de climat	2021/2022
Mettre en œuvre un dispositif de suivi participatif avec les services concernés	
Communiquer sur les actions réalisées auprès des élus et des services	En continu
Capitaliser les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre	Tous les 3 ans

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)

Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

État d'avancement du PCAET renseigné dans le tableau de bord de suivi

Nombre et type d'informations réalisées

Indicateur(s) de résultat :

Évolution des TeqCO2 émises par l'agglomération (BGES)

ORIENTATION 6 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

Ambition 6.2: Déployer une collaboration multi-acteurs pour concourir collectivement aux objectifs

• Action 30: Mobiliser les acteurs du territoire

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Un plan climat se déploie à l'échelle d'un territoire, sur lequel tous les acteurs sont concernés par la lutte contre le changement climatique. Pour faire vivre cette démarche, il convient de mobiliser et fédérer un grand nombre d'acteurs dans un processus continu.

Description de l'action :

Au-delà des acteurs déjà identifiés/mobilisés, il est nécessaire d'impliquer davantage et de partager ce projet de territoire avec d'autres acteurs, dont les communes et les acteurs économiques.

Les élus référents des pôles de proximité, les instances plan climat ou encore la commission prospective environnement et gestion des déchets sont des relais d'ores et déjà identifiés pour permettre aux communes de s'approprier les enjeux climat-air-énergie et d'être co-acteurs à travers leurs projets.

L'action « Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transitions énergétiques » (fiche action n°3) permettra d'identifier des acteurs économiques désireux de s'inscrire dans ce projet.

L'engagement des acteurs volontaires pourra se formaliser par la signature d'une charte d'engagement.

L'agglomération du Cotentin s'attachera à renforcer la mobilisation citoyenne via une stratégie de communication « climat » et une organisation en matière de concertation et de participation, à l'image des outils utilisés dans le cadre de l'élaboration du projet alimentaire territorial (PAT).

Les initiatives existantes ou mises en œuvre seront valorisées pour conforter cette dynamique territoriale.

Lien SRADDET : /

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction communication, Direction transversalité et coordination des politiques locales, Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur recherche et innovation

Partenaires logistiques et/ou financiers : commune de Cherbourg-en-Cotentin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Informer et mobiliser les communes à travers une charte d'engagement	A partir de 2022
Identifier et impliquer les acteurs économiques volontaires avec une charte d'engagement	
Favoriser la participation citoyenne par la communication et la concertation	En continu
Identifier et valoriser des initiatives locales	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (0,1 ETP PCAET)

Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (0,1 ETP PCAET)

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre et type d'informations/rencontres réalisées

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de communes et d'acteurs économiques signataires

ORIENTATION 6 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

Ambition 6.3: Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

- **Action 31 : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le plan climat vise à connaître la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique pour s'adapter et réduire sa sensibilité au changement climatique.

Le changement climatique est déjà perceptible localement : pics de chaleur plus fréquents, évolution de la biodiversité ou encore, élévation du niveau de la mer. Dans le Cotentin, plusieurs secteurs sont d'ores et déjà soumis aux aléas d'inondation et de submersion et d'autres impacts sont visibles sur la santé, l'énergie ou certaines activités économiques comme l'agriculture et la filière « produits de la mer ».

Le GIEC normand, composé d'un groupe d'experts de trois universités normandes, analyse l'ampleur et les conséquences potentielles du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers, à l'échelle normande.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique pour faire évoluer ses politiques en conséquence, informer/sensibiliser les acteurs du territoire et in fine, favoriser la résilience du territoire.

En complément des actions opérationnelles de l'orientation 3 « Le Cotentin, un territoire vivant à adapter », l'agglomération se rapprochera des partenaires « experts » tel que le GIEC normand pour évaluer les répercussions locales de ces impacts, tout particulièrement sur le littoral et les activités économiques : évolution de l'agriculture, de la filière « produits de la mer », du tourisme.

L'agglomération pourra étudier le soutien à la mise en œuvre d'études/d'expérimentations complémentaires selon le résultat des investigations.

Lien SRADDET :

Règle : 26

Objectifs : 45 et 58

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction cycle de l'eau ;
Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur recherche et innovation ;
Direction tourisme, nautisme et outils d'attractivité

Partenaires logistiques et/ou financiers : Services de l'État, Région Normandie, GIEC normand, ANBDD, ATMO Normandie, ARS Normandie, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, AESN, Chambre d'agriculture de la Manche, CRPN, SMEL, SyMEL, SPL de développement touristique du Cotentin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
S'associer aux réflexions régionales	A partir de 2022
Mettre en œuvre les partenariats d'études et d'expérimentations potentiels	
Proposer des adaptations concernant les actions menées et/ou soutenues par Le Cotentin	
Informier et sensibiliser les acteurs du territoire (fiches actions n°17 et 32)	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 10 000 €/an
Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0,05 ETP PCAET) + enveloppe de 10 000 €/an
Contribution respective des partenaires financiers : à définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Nombre et type de réflexions menées</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Nombre et type d'études/expérimentations soutenues Nombre de mesures d'adaptation réalisées</p>
--

ORIENTATION 6 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

Ambition 6.3 : Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

• Action 32 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication climat grand public

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le changement climatique est déjà perceptible localement : pics de chaleur plus fréquents, évolution de la biodiversité ou encore, élévation du niveau de la mer. Dans le Cotentin, plusieurs secteurs sont d'ores et déjà soumis aux aléas d'inondation et de submersion et d'autres impacts sont visibles sur la santé, l'énergie ou certaines activités économiques comme l'agriculture et la filière « produits de la mer ».

Une meilleure connaissance des causes et des effets locaux du changement climatique, facilite les changements de comportement et améliore la compréhension des mesures prises en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Description de l'action :

L'action consiste à définir à court et moyen terme une stratégie de communication « climat » pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur :

- Le climat se modifie
- Quels impacts ces changements auront-ils sur nos vies ?
- Comment réduire nos impacts sur le climat ?

Cette stratégie se veut être un véritable fil conducteur pour les directions mobilisées et garantir une communication régulière. Elle sera menée en parallèle de l'action n°17 « Définir une stratégie de communication eau-climat » sur la culture du risque.

Lien SRADDET :

Objectif : 45

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction communication, Direction cycle de l'eau, Direction déchets ménagers et assimilés

Partenaires logistiques et/ou financiers : Services de l'État, Région Normandie, GIEC normand, ANBDD, ATMO Normandie, ARS Normandie, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable, CPIE du Cotentin, ANBDD. A compléter ultérieurement.

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Cadrer la démarche avec la définition de la ou des cibles prioritaires (scolaires, habitants, élus...) et des messages à véhiculer	2022
Identifier des outils de communication pertinents à la situation et divers	
Définir un calendrier prévisionnel (sur 2 ans à minima)	
Définir une première stratégie de communication pour 2022/2024	2022-2024
Mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation	
Dresser un bilan des actions engagées et définir la suite à donner	2024

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : animation interne (dont 0,1 ETP PCAET) + enveloppe de 50 000 € en 2022 avec action n°17

Contribution de l'agglomération du Cotentin : animation interne (dont 0,1 ETP PCAET) + enveloppe de 50 000 € avec action n°17

Contribution respective des partenaires financiers : à définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Public(s) ciblé(s)

Nombre et type d'informations réalisées

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de personnes sensibilisées

ORIENTATION 6 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

Ambition 6.4: Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

- **Action 33: Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et générateurs d'ozone. La qualité de l'air représente un enjeu environnemental tout autant qu'un enjeu de santé publique.

Le plan régional santé environnement (PRSE) vise notamment à améliorer la qualité de l'air extérieur avec plusieurs objectifs : améliorer la connaissance sur les polluants et les pesticides, développer la communication et la sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur, protéger les populations des risques de surexposition via l'aménagement du territoire.

Plusieurs données sur la qualité de l'air sont à disposition des collectivités normandes dont l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air. Elle peut s'appuyer sur l'association ATMO Normandie, dont elle est adhérente, pour bénéficier d'un accompagnement technique et déployer des outils de mesures.

L'agglomération a d'ores et déjà sollicité ATMO Normandie pour la réalisation d'une carte stratégique air. Il s'agit d'un outil de diagnostic qui permet de hiérarchiser les zones du territoire sous l'angle de la qualité de l'air. Il permet notamment de guider les politiques d'aménagement et de planification urbaine en tenant compte des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et des zones où la population serait exposée à des niveaux « élevés » de pollution.

Selon les besoins, des campagnes de mesures de dioxyde d'azote (NO2) par tube ou à l'aide de station de mesure mobile, peuvent être mises en place.

Lien SRADDET :

Règle : 19

Objectifs : 19, 36, 45 et 71

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin – Direction de l'environnement, de l'énergie et du développement durable

Directions associées : Direction transports et mobilités
- Direction urbanisme et foncier

Partenaires logistiques et/ou financiers : ATMO Normandie, ARS Normandie

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser la carte stratégique air et identifier les zones sensibles au regard de la qualité de l'air	En 2022 (puis tous les 5 ans)
Étudier la pertinence d'affiner la connaissance sur certains secteurs, à partir de la carte stratégique air et en lien avec les transports routiers par exemple	A partir de 2022
Définir la suite à donner avec le soutien technique d'ATMO Normandie	
Proposer des actions concrètes pour limiter l'exposition de la population	

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : à préciser ultérieurement
Contribution de l'agglomération du Cotentin : à préciser ultérieurement
Contribution respective des partenaires financiers : ATMO Normandie : accompagnement dans le cadre de l'adhésion de l'agglomération à l'association

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi : Carte stratégique air réalisée tous les 5 ans
Indicateur(s) de résultat : Évolution des connaissances sur la qualité de l'air

ORIENTATION 6 - LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

Ambition 6.4: Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

- **Action 34: Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur**

Energie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et générateurs d'ozone. La qualité de l'air représente un enjeu environnemental tout autant qu'un enjeu de santé publique.

Le plan régional santé environnement (PRSE) vise notamment à améliorer la qualité de l'air extérieur avec plusieurs objectifs : améliorer la connaissance sur les polluants et les pesticides, développer la communication et la sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur, protéger les populations des risques de surexposition via l'aménagement du territoire.

Plusieurs données sur la qualité de l'air sont à disposition des collectivités normandes dont l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite mettre en œuvre des actions de communication sur la qualité de l'air.

Adhérente à ATMO Normandie, elle peut s'appuyer sur l'association pour déployer certaines actions comme une pièce de théâtre pour enfants (CE2 à 6ème) ou encore un atelier adultes avec montage de microcapteurs pédagogiques.

L'agglomération désire également valoriser le travail des structures locales d'éducation à l'environnement. A cet égard, le centre permanent d'initiatives à l'environnement du Cotentin (CPIE) propose deux animations dans ce domaine : « l'air qui m'entoure » et « l'air nous vivons dedans » qui permettent de prendre conscience de l'impact de la qualité de l'air sur la santé et l'environnement à travers d'expériences, de jeux et d'ateliers ludiques. La maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable propose une animation scolaire sur l'air.

Lien SRADDET :

Règle : 19

Objectifs : 19, 36, 45 et 71

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Cotentin – Direction environnement, énergie et développement durable

Direction(s) associée(s) : Direction communication

Partenaires logistiques et/ou financiers : ATMO Normandie, ARS Normandie, CPIE du Cotentin, Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancer un appel à candidature auprès des établissements scolaires	2022
Organiser la tenue de la pièce de théâtre	
Expérimenter l'animation avec les microcapteurs pédagogiques	2022
Travailler avec les structures spécialisées en éducation de l'environnement	A partir de 2022

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 10 000 € + animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)
Contribution de l'agglomération du Cotentin : 10 000 € + animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)
Contribution respective des partenaires financiers : ATMO Normandie : accompagnement dans le cadre de l'adhésion de l'agglomération à l'association

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi : Public(s) ciblé(s) Nombre et type d'informations réalisées (s)
Indicateur(s) de résultat : Nombre de personnes sensibilisées



Communauté d'Agglomération du Cotentin
Hôtel Atlantique - Bvd Félix Amiot - BP 60250 - 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX